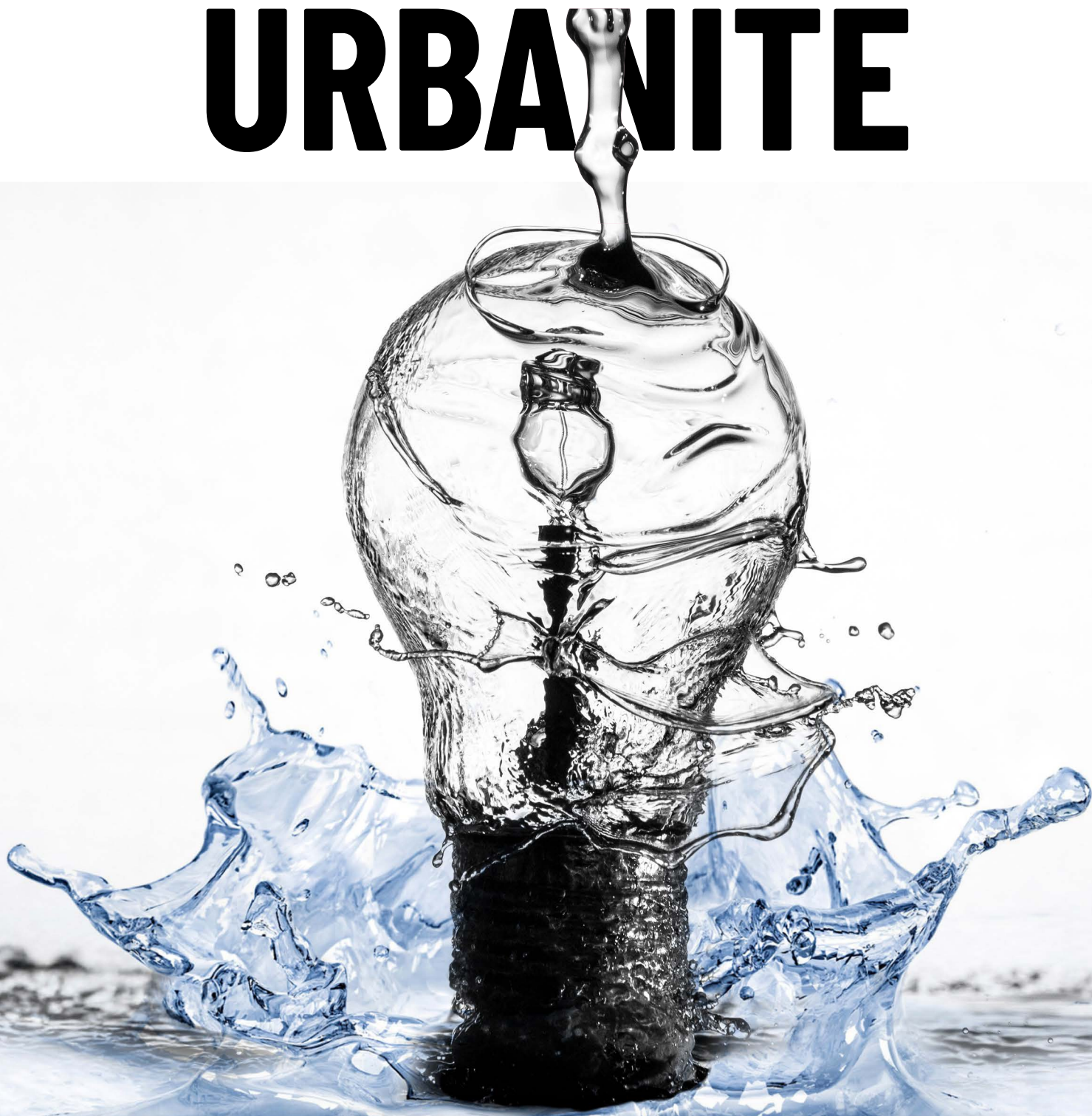




REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

# URBANITÉ



**L'eau, matière d'aménagement**

HIVER 2026



Ordre des  
Urbanistes du  
Québec

# CONGRÈS 2025

# MERCI À NOS PARTENAIRES

## PRINCIPAL PLATINE



## PRESTIGE OR

ædifica **BC2** dk a **PARÉ<sup>+</sup>**

## MAJEUR ARGENT



## ALLIÉ BRONZE

Logha Québec

## SOUTIEN



## KIOSQUES





<b>agenda</b>	<b>3</b>
<hr/>	
<b>mot de la présidence</b>	
<b>Eaux vives, eaux fragiles</b>	<b>5</b>
Nathalie Prud'homme, urbaniste émérite	
<hr/>	
<b>nouvelles de l'Ordre</b>	
<b>Richesse humaine</b>	
<b>Retour sur le congrès</b>	
<b>Remise des prix</b>	<b>6</b>
<b>Tableau de l'Ordre</b>	
<b>Examen d'admission</b>	<b>7</b>
<b>Affaires gouvernementales</b>	
<b>Affaires publiques</b>	<b>8</b>
<hr/>	
<b>lecture</b>	
<b>Regard sur la ville de Francis Lepage</b>	<b>9</b>
<b>Nous serons un village au cœur de la ville de Florence Sara G. Ferraris</b>	<b>10</b>
<hr/>	
<b>pratique professionnelle</b>	
<b>L'exercice de la profession d'urbaniste en organisation</b>	<b>11</b>
M <sup>e</sup> Marisol Miró	
<hr/>	
<b>mot du syndic</b>	
NOUS SOMMES LES VRAIS INFLUENCEURS DE NOTRE ÉPOQUE... <b>c'est le Code de déontologie qui le dit !</b>	<b>12</b>
Mikael St-Pierre, urbaniste	
<hr/>	
<b>réalisation</b>	
<b>Le G15+ et la 4<sup>e</sup> édition des indicateurs du bien-être</b>	<b>39</b>
Lise Walczak	
CONNECTER LE VIVANT	
<b>Stratégie de la Ville de Québec en faveur de la biodiversité</b>	<b>41</b>
Marie-Josée Coupal et Paul Arsenault, urbaniste émérite	

**dossier**

**L'eau, matière d'aménagement qui façonne les territoires**

<b>Introduction</b>	
Alex Morrier, Alexandre Fleurent, Joëlle Gendron Marion Demare, Marie-Claude Laforce et Martin Sirois, urbanistes	<b>13</b>
<hr/>	
<b>Planifier en intégrant le cycle de l'eau</b>	<b>14</b>
Isabelle Boucher, urbaniste, et Julie Beaudoin	
<hr/>	
<b>Plans climat et adaptation hydrique : des leviers pour des territoires résilients</b>	<b>16</b>
Gabriel Larocque	
<hr/>	
<b>Utilisation durable des milieux humides et hydriques grâce aux outils d'aménagement</b>	<b>21</b>
Catherine P. Perras, urbaniste, et Clémence Richer	
<hr/>	
<b>Oser pour transformer : l'impact des projets pilotes en urbanisme durable</b>	<b>25</b>
Alexandre Fleurent, urbaniste	
<hr/>	
FUTURS INONDABLES	
<b>Une croissance urbaine adaptée aux inondations à Scott</b>	<b>28</b>
Marie-Noëlle Carré et Benoit Haemmerli	
<hr/>	
<b>La gestion des actifs en eaux pluviales : mutualiser pour mieux gérer</b>	<b>33</b>
Pascale Rouillé, urbaniste, Sandrine Lacroix et Vincent Ouellet Jobin	
<hr/>	
<b>Le parc Pierre-Bédard : Montréal mise sur la résilience urbaine</b>	<b>37</b>
Marie Dugué et Valérie Simard	



REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

# URBANITÉ

## MISSION

**PROMOUVOIR** l'urbanisme et les urbanistes

**INFORMER** les lectrices et les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme

**FORMER** sur une base continue les professionnels de l'aménagement du territoire.

### COORDINATION

Clotilde Marzio

### COMITÉ DU DOSSIER DE LA REVUE URBANITÉ

Alexandre Fleurent, président

Joëlle Gendron, Martin Sirois, Marie-Claude Laforce,

Alex Morier, Marion Demarre

### CONCEPTION GRAPHIQUE

Lucie Laverdure - L'Infographe enr.

### RÉVISION ET CORRECTION

Sylvie Lallier

### PUBLICITÉ ET INFORMATION

[Ordre des urbanistes du Québec](http://Ordre.des.urbanistes.du.Québec)

514 849-1177, poste 222 | [info@ouq.qc.ca](mailto:info@ouq.qc.ca)

### AUTEURS - AUTRICES

Vous êtes invité.e.s à soumettre vos articles ou textes inédits

au comité du dossier de la revue *Urbanité* ou à la permanence.

L'Ordre se réserve le droit de publier ou de refuser un article.

Information : [urbanite@ouq.qc.ca](mailto:urbanite@ouq.qc.ca)

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec • Bibliothèque et Archives Canada  
Tous les textes publiés dans *Urbanité* ne reflètent pas forcément la position ou l'opinion  
de l'Ordre et n'engagent que l'auteur ou l'auteure.

ISSN 2618-0348



Ordre des  
Urbanistes du  
Québec

420, rue McGill, bureau 402  
Montréal (Québec) H2Y 2G1  
514 849-1177 • [ouq.qc.ca](http://ouq.qc.ca)

## agenda

**Pour s'inscrire et découvrir toutes les formations, visitez notre site Internet :**

[ouq.qc.ca/activite/inscrivez-vous-a-nos-formations-dans-votre-espace-membre](http://ouq.qc.ca/activite/inscrivez-vous-a-nos-formations-dans-votre-espace-membre)

### MARS 2026

Grandes lignes du cadre réglementaire modernisé en milieu hydrique

» 11 mars

La ville sonore : politiques de la vie nocturne et gestion des sons de la culture en milieu urbain - GRATUIT

» 17 mars

Mission Unitairiens : partenariats innovants pour loger vite et bien les aînés à faible revenu - GRATUIT

» 25 mars

Aménager pour demain : Intégrer les composantes écologiques pour des projets résilients

» 31 mars

### AVRIL 2026

Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et les lois connexes - (préparatoire à l'examen)

» 15 et 16 avril

Réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes 101 (RPDU) - (préparatoire à l'examen)

» 22 avril

### MAI 2026

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) - (préparatoire à l'examen)

» 6 et 7 mai

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) - (préparatoire à l'examen)

» 13, 14 et 15 mai

Loi sur le patrimoine culturel - (préparatoire à l'examen)

» 27 et 28 mai

# Eaux vives, eaux fragiles

PAR NATHALIE PRUD'HOMME, URBANISTE ÉMÉRITE

Je ne vous apprend rien : l'été dernier, le Québec a connu un épisode prolongé de sécheresse, causant des [pénuries d'eau](#) dans le sud de la province. À peine quelques années après les inondations majeures de 2017, de 2019 et de 2023, ce contraste illustre bien la nouvelle réalité à laquelle nous devons faire face : des événements hydroclimatiques plus sévères, plus fréquents, et de nature variable.



Les urbanistes et les professionnels de l'aménagement ont été interpellés par la montée de ces préoccupations liées à l'eau. Si les inondations ont révélé des failles en matière de prévention et de gestion des risques, elles ont aussi donné lieu à une prise de conscience sur la vulnérabilité des municipalités au Québec. Les apprentissages ont alimenté les réflexions, que ce soit en matière de gestion de l'urbanisation ou de relocalisation des activités. Sainte-Marie-de-Beauce, en particulier, l'a expérimenté : la ville a fait le choix de [relocaliser son centre-ville en dehors de la zone inondable](#), entreprenant un projet d'envergure au Québec.

## Le mot d'ordre : adapter les territoires

Outre la relocalisation des activités, d'autres stratégies contribuent à renforcer la résilience face aux risques d'inondation et aux pluies diluviennes. Dans plusieurs villes, le concept de ville éponge connaît un essor remarquable. Ce modèle d'aménagement mise sur la revégétalisation des espaces urbains pour permettre à l'eau de s'infiltrer dans le sol. La ville agit alors comme une éponge, capable de retenir les eaux pluviales lors d'épisodes de fortes intempéries.

Côté planification territoriale, de plus en plus de MRC se dotent de plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) et de stratégies d'adaptation aux changements climatiques pour favoriser un aménagement durable du territoire et assurer la pérennité des milieux naturels.

En outre, la modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, adoptée en juin 2025 et applicable à partir du 1<sup>er</sup> mars 2026, deviendra la clé de voûte des documents d'urbanisme en matière de prévention des risques. Celui-ci vise à mieux encadrer les ouvrages de protection contre les inondations, à délimiter de manière plus fine les zones inondables et les zones de mobilité des cours d'eau, tout en assurant la sécurité des populations. S'ajoute à cela une nouvelle cartographie des zones inondables et de mobilité des cours d'eau qui offrira des leviers d'action pour intégrer la réalité hydrologique dans les pratiques. Cette modernisation s'inscrit dans la mise en œuvre

du Plan de protection du territoire face aux inondations, lancé en 2020 par le gouvernement du Québec.

Ces évolutions réglementaires et les outils développés vont certainement ajouter une couche de complexité à tous les niveaux de compétence et de responsabilité, exigeant une gestion intégrée. Mais ils permettront à terme de renforcer la résilience de nos territoires face aux risques.

## De l'importance d'articuler quantité et qualité

Au-delà des enjeux de disponibilité des ressources, il demeure fondamental de garantir la régularité et la qualité de la distribution de l'eau. La vétusté des réseaux d'eau potable et des eaux usées et le manque de capacité de ces infrastructures appellent une intervention rapide et un financement à la hauteur des besoins<sup>1</sup>. Ces défis, aggravés par les pressions climatiques et la croissance démographique, soulignent que des investissements supplémentaires substantiels doivent devenir une priorité gouvernementale.

C'est dans cette perspective que l'Ordre a intégré le [Groupe tactique sur les infrastructures en eau liées au logement](#) aux côtés de plusieurs organisations : l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), l'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO), l'Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG), l'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI), l'Institut de développement urbain du Québec (IDU), le Réseau environnement et Vivre en Ville. Un mandat de recherche a été confié à la firme de services-conseils AVISEO pour trouver des solutions de financement adaptées aux besoins des municipalités. Les recommandations qui en découleront guideront nos actions pour assurer la pérennité et la résilience de ces réseaux. Quelques constats et recommandations seront présentés dans le prochain numéro. Restez à l'affût ! 🌟

Nathalie Prud'homme  
Présidente de l'Ordre des urbanistes du Québec

<sup>1</sup> Selon le [Bilan 2024 du Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec](#) du CERIU, le coût de remplacement immédiat des infrastructures en eau présentant un risque de défaillance élevé ou très élevé est estimé à 19,3 milliards de dollars.

# Richesse humaine

Sophie Benvenuti a rejoint la permanence en septembre au poste de conseillère à la qualité de la pratique. Elle coordonne l'inspection professionnelle et a la charge de développer le référentiel de compétences de la profession d'urbaniste.

Après six ans en poste, Lucie Auger a quitté l'Ordre en octobre, pour aller relever d'autres défis. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur dans ses nouvelles fonctions. C'est Guillaume Ducharme Désilets qui prend le relais comme adjoint à l'administration et à la comptabilité.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles recrues. 🌟

# Retour sur le congrès

Le congrès, qui s'est tenu à Drummondville du 29 au 31 octobre derniers, a été un beau succès cette année encore. Plus petit que celui de l'année précédente, il a quand même accueilli 325 personnes en présentiel et 84 participant.e.s en ligne. Merci au comité congrès, aux conférencier.ère.s, animateur.trice.s et aux partenaires de l'évènement !

Vous le savez peut-être déjà, mais le prochain congrès sera organisé [conjointement avec l'Institut canadien des urbanistes](#) et se tiendra à Montréal, au Fairmont Le Reine Elizabeth, du 7 au 9 juillet 2026. Surveillez l'infolettre *Plani-Sphère* pour connaître tous les détails. 🌟

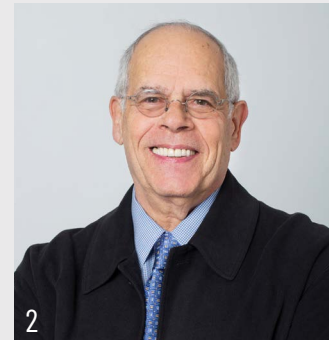
# Remise des prix

Le 30 octobre dernier, lors du gala du congrès annuel, plusieurs prix ont été remis.

Le prix Blanche-Lemco-van Ginkel a été attribué à deux professionnels pour leur contribution exceptionnelle à l'amélioration de la qualité des milieux de vie : Jean-Robert Choquet (1), gestionnaire culturel, et Peter Jacobs (2), architecte paysagiste. Ce prix est remis à des personnes qui ne sont pas urbanistes, mais dont la contribution au développement de l'urbanisme au Québec mérite d'être reconnue.

Le prix Jean-Paul-L'Allier a été décerné à Valérie Plante (3), mairesse sortante de la Ville de Montréal, en reconnaissance de son engagement politique envers la métropole du Québec. Ce prix honore une personne élue québécoise qui s'est distinguée par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme.

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a été, quant à lui, remis par Danielle Boué, présidente du CIQ, à l'urbaniste Maude Gascon (4), présidente du comité de l'inspection professionnelle de l'Ordre de 2021 à 2025. 🌟



## Tableau de l'Ordre

DU 11 AOÛT AU 11 DÉCEMBRE 2025

### NOUVEAUX MEMBRES

Mélina FRASER

### RÉINSCRIPTIONS

André-Anne CADIEUX

Gabrielle Anne REID

## Examen d'admission

Il s'agit d'un nouveau record de participation : 133 candidats et candidates ont passé l'examen d'admission de l'Ordre les 20 et 27 novembre dernier. La cérémonie de remise de permis aux nouveaux urbanistes se tiendra le 26 février au Gesù à Montréal, en présence des parrains et des marraines. 🌟

# Affaires gouvernementales

### Projet de loi n° 104

L'Ordre a pris acte de l'adoption du projet de loi n° 104, *Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal*. L'Ordre avait d'ailleurs présenté [un mémoire](#) à ce sujet en octobre devant la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

Si l'Ordre se réjouit de certaines évolutions du texte, comme l'abandon de l'obligation pour les municipalités de nommer des « officiers municipaux en bâtiment, en environnement et en urbanisme », il déplore les mesures adoptées visant à affaiblir le rôle de Montréal, la ville-centre, au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal.

De plus, l'ajout d'une nouvelle extension de l'exemption référendaire autour des réseaux de transport dits structurants confirme la tendance du gouvernement à privilégier des approches discrétionnaires et exceptionnelles. L'Ordre soutient les objectifs de densification le long des axes structurants de transport, mais la solution doit, selon lui, passer par l'actualisation des planifications – comme l'exige par ailleurs le gouvernement. Le temps long de la planification, du financement et de la réalisation des projets de transport permet justement cette mise à jour.

### Projet de loi n° 1

L'Ordre a transmis [son mémoire](#) sur le projet de loi n° 1, *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*, à la Commission des institutions. Dans le cadre de sa mission de protection du public, il y exprime plusieurs préoccupations, notamment les répercussions possibles sur l'État de droit québécois, la capacité pour de nombreuses organisations – dont les ordres professionnels – de s'exprimer et de contester l'action de l'État, ainsi que le recul important quant à la reconnaissance et au respect des droits autochtones.

Il a présenté son mémoire à l'Assemblée nationale lors des auditions publiques sur ce projet de loi.

### Projet de loi n° 7

L'Ordre a adressé [une lettre](#) au président de la Commission des finances publiques et à la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor dans le cadre des auditions particulières sur le projet de loi n° 7, *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires*.

Il y exprime ses inquiétudes quant aux effets du projet de loi s'il était adopté en l'état, notamment le risque d'affaiblissement de l'expertise dans certains organismes de la fonction publique, dont plusieurs seraient fusionnés. Cette expertise est pourtant indispensable à une prise de décision éclairée et à une action publique efficace. Il rappelle par ailleurs l'importance d'un financement prévisible et récurrent pour la transition écologique : les surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques doivent servir aux fins pour lesquelles ils ont été créés. 🌟

# Affaires publiques

Durant l'automne 2025, l'Ordre est intervenu dans plusieurs dossiers d'importance.

Dans le cadre du [10<sup>e</sup> anniversaire de l'Alliance ARIANE](#), Nathalie Prud'homme, présidente de l'Ordre, a participé à un panel aux côtés de Paul Doyon, 1<sup>er</sup> vice-président général de l'Union des producteurs agricoles ; Martin Lapointe, président de l'Association des aménagistes régionaux du Québec ; Pierre Corriveau, président de l'Ordre des architectes ; et Christian Savard, directeur général de Vivre en Ville. Les échanges ont permis de dresser un bilan des avancées et des défis de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, pour laquelle l'Alliance ARIANE a milité. Dans la foulée, l'Alliance a exhorté le gouvernement à anticiper la mise à jour de son plan d'action, prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

L'Ordre a exprimé sa pensée dans [une lettre ouverte](#) publiée dans *Le Devoir* intitulée « L'urbanisme est un contrat social dont il faut prendre soin ». En contexte de remaniement ministériel, la missive interpelle le gouvernement pour qu'il mette fin aux décisions incohérentes qui minent la planification urbaine et fragilisent ses assises.

L'Ordre a également participé à plusieurs démarches collectives. Il a été cosignataire d'une [lettre ouverte](#) dans *La Presse* appelant la SAQ à intégrer la responsabilité sociale et territoriale à sa mission étatique. Puis, avec ses partenaires du Groupe tactique sur les infrastructures en eau liées au logement, il a lancé [un appel](#) pour que les gouvernements provincial et fédéral réinvestissent d'urgence dans ces infrastructures, alors que de nombreux projets résidentiels demeurent bloqués.

## Actualisation de la note d'information aux urbanistes et autres acteurs de l'aménagement sur le « superpouvoir »

L'Ordre a mis à jour [sa note d'information](#) sur le pouvoir exceptionnel de dérogation aux règlements d'urbanisme initié par le projet de loi n° 31. Elle vise à outiller les urbanistes et les professionnel·les en aménagement de via des lignes directrices, tout en encourageant les municipalités à se doter de balises cohérentes pour une utilisation responsable de ce pouvoir.

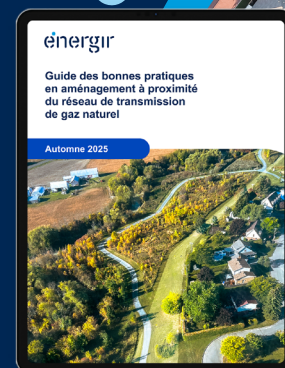
Parmi les mesures phares, l'Ordre conseille de renforcer les mécanismes de consultation citoyenne de diffusion de l'information lorsque ce pouvoir est utilisé, afin d'encourager une transparence avec la population. Pour les municipalités en processus de révision, il suggère d'utiliser ce pouvoir uniquement pour autoriser les projets conformes à la planification anticipée et aux orientations à venir en urbanisme. Cette recommandation vise à s'assurer que les mesures transitoires et exceptionnelles ne contredisent pas la mise à niveau prévue. Enfin, il invite ces municipalités à renoncer formellement à ce pouvoir, une fois leurs planifications et visions mises à jour. 🌟

## Le territoire se transforme, les pratiques doivent évoluer.

Afin d'assurer l'intégrité de son réseau gazier, de garantir la sécurité de tous ainsi que de la fiabilité d'approvisionnement en gaz naturel, voici le **Guide des bonnes pratiques en aménagement du territoire d'Énergir**.

energir

Consulter le guide



## REGARD SUR LA VILLE

# Comprendre les enjeux urbains contemporains

Les villes québécoises font face à des défis majeurs : crise du logement, mobilité durable, transition écologique et fiscalité municipale. Avec *Regard sur la ville*, l'urbaniste Francis Lepage propose un ouvrage complet qui dresse un état des lieux et ouvre une réflexion critique sur l'avenir urbain du Québec.

Rassemblant les contributions de spécialistes de l'aménagement, de la mobilité et de la société civile, il met en lumière les dynamiques qui façonnent l'environnement quotidien. Cette synthèse interdisciplinaire, nourrie par une recherche rigoureuse mais accessible, est facilitée par une table des matières détaillée qui permet d'aborder directement les thèmes d'intérêt.

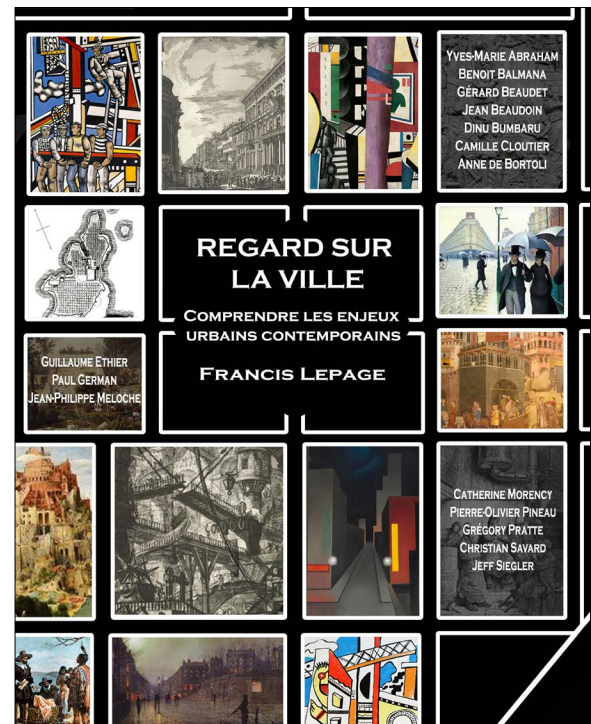
L'ouvrage s'articule autour de sept grandes thématiques, chacune illustrée par des exemples concrets issus des différentes régions du Québec.

- **Politique** : équilibre fragile des municipalités, rôle des gouvernements et enjeux de démocratie participative.
- **Urbanisme** : crise du logement, densification, mixité des usages, architecture, patrimoine et territoire agricole.
- **Planification urbaine** : limites de la planification au Québec, zonage, intelligence artificielle et protection du public.
- **Mobilité** : transport collectif, projets structurants et vision intégrée des déplacements.
- **Économie** : fiscalité, écofiscalité et innovation.
- **Environnement** : biodiversité, gestion des matières résiduelles et grands enjeux écologiques.
- **Avenir** : sobriété, résilience et anticipation des crises.

Le livre invite à repenser la ville comme un projet collectif, où élus, professionnels et citoyens ont chacun un rôle à jouer. À la fois analytique et constructif, ce traité constitue une lecture incontournable pour quiconque s'intéresse à l'avenir des villes au Québec.

Francis Lepage est urbaniste et possède une longue expérience dans le secteur municipal. Depuis 2019, il est directeur de projets chez IVÉO, où il accompagne près d'une centaine de municipalités dans le déploiement d'innovations. 🌱

> Lepage, F. (2025). *Regard sur la ville. Comprendre les enjeux urbains contemporains*. Francis Lepage.



# NOUS SERONS UN VILLAGE AU CŒUR DE LA VILLE

## Plaidoyer pour l'aménagement de territoires d'entraide

Dans son livre à forte dimension autobiographique, Florence Sara G. Ferraris réimagine le territoire et le tissu social qui entourent les familles citadines.

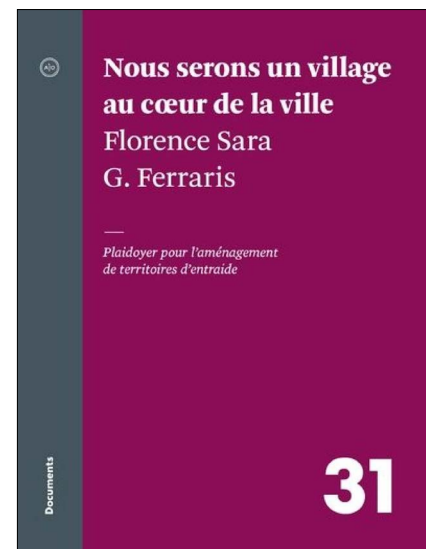
Elle se construit en opposition à l'idéal des banlieues des années 1960, qui promettaient aux familles nucléaires un espace de vie plus grand. Ce modèle a pourtant souvent enfermé les femmes dans un quotidien marqué par l'isolement, la dépendance à la voiture pour leurs déplacements et ceux de leurs enfants, ainsi que la difficulté d'accéder aux services essentiels.

En tant que mère, elle se projette dans une autre façon de vivre : une ville pensée pour les enfants, les poussettes, les déplacements à pied, mais aussi pour les rencontres spontanées et les amitiés de voisinage. Elle défend l'idée d'une ville vécue comme un village, où les rues deviennent des lieux de convivialité et où les habitants participent activement à la construction du bien commun.

Son plaidoyer s'inscrit dans les enjeux contemporains : crise du logement, mobilité urbaine, lutte contre la solitude et recherche de milieux de vie inclusifs. Florence Sara invite à repenser l'aménagement urbain comme un projet collectif et humain. Son livre est une ode à la solidarité urbaine et à la résilience des communautés.

Florence Sara G. Ferraris est autrice et journaliste. Formée en études urbaines et ancienne employée de l'Ordre, elle travaille aujourd'hui en politique municipale. 🌟

> G. Ferraris, F. S. (2025). *Nous serons un village au cœur de la ville. Plaidoyer pour l'aménagement de territoires d'entraide*. Atelier 10.





L'ORDRE  
DES URBANISTES  
DU QUÉBEC EST  
SUR LINKEDIN!

Penser le territoire  
Façonner l'avenir



**Ordre des urbanistes du Québec**  
Architecture et urbanisme - Montréal, Québec - 3 601 abonnés - 90 employés

+ Suivre   Consulter le site web   Plus

Accueil   À propos   Posts   Emplois   Personnes

**Infos**

Créé en 1963, l'Ordre des urbanistes du Québec est l'un des 46 ordres du système québécois régi par l'Office des professions du Québec. L'Ordre regroupe plus de 3 600 stagiaires en urbanisme et a pour mandat d'assurer la protection du public et de plus

**Suivez les nouvelles  
de l'Ordre et de  
votre profession  
sur LinkedIn**

[linkedin.com/company/  
ordre-des-urbanistes-du-quebec](https://linkedin.com/company/ordre-des-urbanistes-du-quebec)

# L'exercice de la profession d'urbaniste en organisation

PAR M<sup>e</sup> MARISOL MIRÓ

Depuis le 7 novembre 2024, le Code des professions, chapitre C-26, permet à tous les professionnels d'exercer leurs activités dans tout type d'*organisation* quelle qu'en soit la forme juridique. Aucune intervention réglementaire n'est requise de la part de l'Ordre des urbanistes du Québec *pour permettre* aux membres d'exercer dans une *organisation*, y compris une société par actions (S.P.A.) ou une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.).

Les membres qui exercent au sein d'une organisation doivent respecter les conditions suivantes :

1. Dans l'exercice de leurs activités professionnelles au sein d'une organisation, les urbanistes se conforment aux obligations prévues par les dispositions du Code des professions (CP) et des règlements adoptés conformément à celui-ci, incluant le [Code de déontologie des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec, chapitre C-26, r. 302](#). Et ils s'assurent que cette organisation leur permet de les respecter (article 187.11.1, CP).
2. Les urbanistes ne peuvent invoquer des décisions ou des actes de l'organisation au sein de laquelle ils exercent leurs activités professionnelles pour justifier un manquement à une disposition du Code des professions ou des règlements adoptés conformément à celui-ci (article 187.19, CP).
3. Les urbanistes doivent maintenir, lorsque l'organisation dans laquelle ils exercent leur profession est une personne morale ou une société en nom collectif à responsabilité limitée, une garantie contre la responsabilité professionnelle qu'elle peut encourir en raison des fautes commises par les urbanistes dans l'exercice de leur profession. Cette garantie doit être au moins équivalente à celle prescrite dans le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des urbanistes, C-26, r. 299* (article 187.11 (3<sup>o</sup>), CP). Dans les autres cas, c'est ce règlement qui s'appliquera comme d'habitude. (À noter que ce règlement offre la possibilité à l'Ordre de donner des exemptions aux membres dans certaines situations, par exemple lorsqu'ils sont au service exclusif d'un employeur ou d'une municipalité qui prend fait et cause et répond financièrement des conséquences qu'ils peuvent encourir en raison des fautes ou des négligences commises dans l'exercice de leurs fonctions).

Il faut aussi comprendre que l'article 187.18 du Code des professions prévoit la responsabilité des administrateurs, dirigeants ou représentants d'une organisation quant au respect, par les urbanistes qui y œuvrent, des lois auxquelles ils sont soumis :

*Un administrateur, un dirigeant ou un représentant d'une organisation ne peut aider ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, amener un membre d'un ordre qui exerce ses activités professionnelles au sein de cette organisation à ne pas respecter les dispositions du présent code, de la loi constituant l'ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément au présent code ou à cette loi.*

De plus, cette responsabilité des administrateurs, dirigeants ou représentants d'une organisation s'accompagne du pouvoir de l'Ordre de poursuivre ces personnes au pénal, le cas échéant (189.1, CP).

L'Ordre des urbanistes du Québec est satisfait de l'encadrement de ses membres par le Code des professions : il n'entend pas, à l'heure actuelle, adopter un règlement déterminant des conditions, modalités ou restrictions supplémentaires suivant lesquelles les activités professionnelles peuvent être exercées au sein d'une organisation ou encore interdire l'exercice d'activités professionnelles dans certains types d'organisations. Il conseille cependant aux urbanistes de consulter des professionnels afin de choisir la structure qui conviendra le mieux à leur type de pratique. 🌟

MARISOL MIRÓ est avocate chez Mise en ordre.

# NOUS SOMMES LES VRAIS INFLUENCEURS DE NOTRE ÉPOQUE... c'est le Code de déontologie qui le dit !

PAR MIKAEL ST-PIERRE, URBANISTE, SYNDIC

Nous connaissons tou-te-s le [Code de déontologie](#), n'est-ce pas ? Depuis mon entrée en poste comme syndic il y a un peu plus d'un an, je peux dire que je commence à bien le maîtriser ! Nous avons probablement découvert ce document pendant notre stage (et selon le *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des urbanistes*, nous devrions d'ailleurs tou-te-s en conserver une copie sur notre lieu de travail).

Quand on l'évoque, c'est souvent pour des questions de conflits d'intérêts, de secret professionnel ou encore de relations avec les clients. Pourtant, nous oublions parfois que la deuxième section du Code porte sur nos devoirs envers le public – et, par extension, envers l'environnement, là où se déploie la vaste majorité de nos interventions.

Relisons quelques extraits essentiels du Code :

- L'urbaniste doit tenir compte de l'équilibre des milieux humains, socio-économiques et physiques concernés ; il doit toujours considérer l'environnement naturel et construit comme une ressource d'intérêt public, limitée, fragile et irremplaçable. (art. 4)
- Il doit aussi tenir compte des interventions passées et de leurs conséquences, des projets et travaux en cours et des conséquences prévisibles de ses travaux et recommandations sur le territoire et la population concernés directement ou indirectement. (art. 5)
- Pour chaque option, chaque orientation, chaque intervention ou chaque projet, l'urbaniste doit identifier les avantages, les inconvénients et les risques sur le milieu et sur la population concernés incluant, le cas échéant, des mesures d'atténuation des préjudices ou des inconvénients. (art. 7)
- Enfin, il doit favoriser les mesures d'éducation et d'information dans le domaine où il exerce, ce qui constitue pour lui un devoir social. (art. 8)

Ces principes méritent d'être rappelés collectivement, surtout en cette période où des personnes nouvellement élues prennent place au sein des 1 131 conseils municipaux du Québec. Ces représentant·e·s, investi·e·s démocratiquement, deviennent les gardien·ne·s du destin de nos communautés. Et la bonne nouvelle, c'est que ce sont vers nous, les urbanistes, que ces gens se tourneront pour éclairer leurs décisions – et pour les expliquer à la population.

La science est claire : nous vivons un moment charnière. Au lancement de la dernière campagne électorale, plusieurs élu·e·s ont souligné les impacts déjà visibles de la crise climatique<sup>1</sup>. Les canicules prolongées, désormais quasi annuelles, fragilisent l'approvisionnement en eau potable et dévastent nos écosystèmes urbains. La hausse des températures favorise la propagation de plantes et insectes nuisibles. Et le pire reste à venir : d'ici 2050, le Québec pourrait connaître trois fois plus de journées de chaleur extrême, entre 30 et 50 degrés, selon Ouranos<sup>2</sup>.

En 2024, 67 % des Québécois·e·s rapportaient avoir subi des effets négatifs liés à la crise climatique<sup>3</sup>. Le Baromètre de l'action climatique révèle que 82 % de la population estime qu'il y a urgence d'agir. La moitié des habitant·e·s du Québec vit des épisodes d'écoanxiété – proportion qui grimpe dangereusement chez les plus jeunes. Et 67 % croient que les municipalités doivent en faire davantage. *Les Tendances municipales 2025* de Léger vont dans le même sens : 69 % de la population s'attend à ce que les municipalités investissent plus dans la lutte climatique<sup>4</sup>.

Nous, urbanistes, avons une occasion exceptionnelle. Alors que certains territoires reculent face aux enjeux climatiques, notre profession peut renforcer la résilience, la prospérité et la pérennité de nos milieux de vie.

Assumons notre rôle. Prenons le temps d'accompagner les nouveaux élus, et à travers eux, la population, dans la compréhension des interventions qui favorisent une cohabitation harmonieuse entre les milieux humains et naturels.

Comme je le dis souvent à mes étudiant·e·s : les urbanistes sont les véritables influenceur·euse·s de notre époque ! Et en cas de doute, notre Code de déontologie nous rappelle que c'est aussi notre obligation. 🌞

MIKAEL ST-PIERRE est urbaniste et syndic de l'Ordre.

1 [Libre opinion | Résistons au déni climatique en votant au municipal le 2 novembre ! | Le Devoir.](#)

2 Ouranos, Plateforme [Portraits climatiques](#).

3 Groupe de recherche sur la communication marketing climatique, [Le Baromètre de l'action climatique 2024](#).

4 Léger, [Tendances municipales 2025](#).



# L'eau, matière d'aménagement qui façonne les territoires

PAR ALEX MORRIER | ALEXANDRE FLEURENT | JOËLLE GENDRON  
MARION DEMARE | MARIE-CLAUDE LAFORCE ET MARTIN SIROIS, URBANISTES

L'eau n'est pas qu'une ressource : elle est un élément clé de l'aménagement. Elle soutient la vie, nourrit les écosystèmes et favorise les activités humaines et économiques. Sa présence structure les paysages, relie les espaces et conditionne nos usages. Pourtant, son cycle naturel reste sensible aux choix d'aménagement. Penser le territoire, c'est intégrer l'eau comme matière vivante, dont la gestion influence durablement l'équilibre économique, environnemental, social et récréatif.

Dans un contexte où les changements climatiques redéfinissent notre manière d'occuper le territoire et d'utiliser les ressources, il était incontournable de consacrer les deux prochains dossiers de la revue à cette thématique. D'autant plus qu'une nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) vise à assurer la conservation des écosystèmes et mise sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau.

Ce dossier d'hiver met l'accent sur la gestion de l'eau et les outils de planification pour mieux comprendre et maîtriser son cycle dans l'aménagement. Dans les prochaines années, les agglomérations et municipalités régionales de comté (MRC) devront réviser leurs schémas d'aménagement et de développement (SAD), tandis que les municipalités devront revoir leurs plans d'urbanisme (PU). C'est donc le moment idéal pour relever de nouvelles exigences et de meilleures pratiques urbanistiques en matière de gestion de l'eau.

Quel soutien le gouvernement provincial offrira-t-il aux MRC pour accompagner ces changements? Comment intégrer le cycle

de l'eau dans nos outils de planification? Comment composer avec les risques d'inondations de plus en plus inévitables? Autant de questions auxquelles différents articles apporteront des pistes de réflexion.

Par ailleurs, la collaboration de divers acteurs et la mutualisation des infrastructures sont au cœur du travail des urbanistes. Comment mettre à profit la richesse des équipes multidisciplinaires dans l'adoption de nos outils de gestion territoriale, alors que l'eau ne connaît ni frontières ni unique responsable?

Mais d'autres enjeux demeurent : qu'en est-il de l'approvisionnement? De la valeur identitaire qu'on lui attribue? De sa dimension culturelle? La notion d'accès public aux berges est-elle réelle au Québec? Ces aspects méritent aussi une attention particulière. C'est pourquoi le thème sera repris dans le dossier du printemps, sous une perspective sociale et symbolique.

Restez à l'affût! 🌸

# Planifier en intégrant le cycle de l'eau

PAR ISABELLE BOUCHER, URBANISTE, ET JULIE BEAUDOIN

Face aux changements climatiques et à l'urbanisation croissante, les décisions d'aménagement du territoire influencent plus que jamais le cycle de l'eau. De la gestion des eaux pluviales à la protection des milieux humides, la planification urbaine devient un levier stratégique pour assurer la résilience des milieux de vie et la sécurité des communautés.

Plusieurs décisions concernant l'aménagement du territoire et l'urbanisme ont une incidence sur les différentes étapes du cycle de l'eau. Les perturbations de celui-ci – inondations, ruissellement intense ou périodes d'étiage – imposent d'adapter les pratiques d'aménagement. Il est essentiel d'intégrer ces enjeux dans la planification municipale, en cohérence avec les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT).

En ce sens, les choix d'aménagement et d'urbanisme ainsi que la façon dont l'eau est gérée influencent directement la capacité d'adaptation des environnements bâtis. Dans un contexte de changements climatiques, d'urbanisation accélérée et de pression croissante sur les ressources (naturelles, financières, etc.), l'arrimage entre le développement de la ville et la gestion de l'eau met en lumière le rôle stratégique de la planification territoriale. Cet arrimage appelle à une coordination serrée permettant d'anticiper les effets croisés de la planification du territoire et de la gestion des ressources, pour bâtir des milieux de vie durables.

## Adopter une lecture hydrologique du territoire

Le cycle de l'eau en milieu urbain est influencé par les précipitations, de plus en plus intenses et imprévisibles sous l'effet des changements climatiques. L'eau s'infiltré ou ruisselle, selon la perméabilité du sol. Elle passe alors par la captation, le traitement, la distribution, l'utilisation

de l'eau potable puis, enfin, la collecte, le traitement des eaux usées et leur retour à l'environnement.

C'est pourquoi adopter une lecture hydrologique du territoire – c'est-à-dire comprendre le fonctionnement du cycle de l'eau à l'échelle des bassins versants, le rôle des milieux humides et les conséquences des zones inondables, des pentes et des types de sol – devient une nécessité dans la planification. Cette lecture permet d'anticiper les effets de l'urbanisation, ainsi que de planifier et d'orienter le développement vers les zones les plus propices à un aménagement durable du territoire. Elle permet aussi de concevoir des milieux bâtis plus aptes à faire face aux aléas climatiques.

## L'eau dans la planification municipale, une posture stratégique à adopter

L'intégration du cycle de l'eau dans la planification territoriale doit s'inscrire dans une démarche de cohérence et d'anticipation en considérant le territoire comme un ensemble, où chaque intervention entraîne des effets. Pour y parvenir, il est essentiel d'assurer une cohérence entre les documents de planification, les orientations politiques et les actions concrètes.

Les OGAT prévoient d'ailleurs que l'exercice de planification des municipalités régionales de comté (MRC) doit prendre en compte, dès l'amorce des réflexions sur les projets de développement, les enjeux potentiels sur la

disponibilité en eau potable de même que sur la capacité des infrastructures d'aqueduc et d'égout. Cet exercice contribue également à identifier des pistes de solution pour assurer une gestion intégrée de la ressource en eau et adapter plus efficacement les milieux de vie aux impacts climatiques.

Pour y parvenir, une collaboration étroite entre les services municipaux et l'implication d'équipes regroupant différentes expertises (urbanistes, aménagistes, ingénieur·e·s, architectes du paysage, biologistes, architectes, spécialistes du climat) sont fortement suggérées. Et ce, afin de relever l'ensemble des facteurs et des enjeux incontournables dans l'aménagement de milieux de vie résilients face aux pressions climatiques et démographiques.

La gestion efficace de l'eau repose sur trois outils essentiels dont la complémentarité assure une approche intégrée. Le [bilan annuel de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable \(SQEEP\)](#)<sup>1</sup> mesure la performance des réseaux municipaux afin d'en optimiser l'utilisation. Il compile les données sur la distribution d'eau, sur la consommation et sur les fuites dans les infrastructures. Encadrée par le MAMH, cette démarche s'appuie sur des cibles claires et des actions concrètes.

Le [plan de gestion des actifs en eau](#)<sup>2</sup> constitue la pierre angulaire d'une planification durable. Il offre un portrait complet des infrastructures, évalue leur état et détermine les investissements

1 MAMH. [Responsabilité des municipalités à l'égard de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.](#)

2 MAMH. [Préparer un plan de gestion des actifs en eau \(PGA-Eau\).](#)

## Planifier en considérant le cycle de l'eau, c'est agir pour la santé publique, la résilience environnementale et celle du territoire face aux aléas climatiques.

nécessaires pour maintenir les niveaux de service. À cela s'ajoute le [plan d'intervention pour le renouvellement des conduites](#)<sup>3</sup>, un outil opérationnel qui identifie les priorités de remplacement afin de réduire les fuites et résorber le déficit d'entretien. Ces plans sont validés par le MAMH et servent à établir l'admissibilité aux programmes d'aide financière.

Pour chacune de ces démarches, le MAMH fournit aux municipalités des guides, des outils, des formations et un accompagnement adapté. En s'engageant dans la SQEEP, dans la gestion des actifs et dans la mise en œuvre d'un plan d'intervention, les municipalités se donnent les moyens de mieux gérer la demande en eau potable, de planifier leurs infrastructures à moyen et long terme et de réaliser des projets intégrés et durables.

### Défis et solutions pour une gestion intégrée

Les défis pour une gestion intégrée de l'eau sont nombreux. Sur le plan financier, le maintien, la mise aux normes, la modernisation et l'implantation des réseaux, la déminéralisation des surfaces et la création d'infrastructures vertes exigent des investissements importants. Les programmes d'aide financière visant [les infrastructures d'eau](#)<sup>4</sup> et [l'adaptation aux changements climatiques](#)<sup>5</sup> qui sont offerts par le gouvernement du Québec ainsi que les investissements municipaux sont des leviers puissants qui permettent aux municipalités d'anticiper les risques et d'améliorer la qualité des milieux de vie.

En matière de gouvernance, les dynamiques hydrologiques dépassent les frontières administratives, alors que les outils de planification sont souvent conçus à l'échelle municipale ou de la MRC. La planification par bassin versant, de plus en plus encouragée, permettrait d'accroître l'efficacité des stratégies. Les OGAT invitent d'ailleurs les MRC à prendre en compte l'échelle du bassin versant pour prévoir des normes et des usages permettant d'assurer une quantité et une qualité d'eau adéquates, en collaboration avec les autres MRC comprises dans le bassin versant, le cas échéant.

Sous l'angle technique, une connaissance inégale de l'état, de la capacité et de l'utilisation des infrastructures d'eau constitue un frein à une planification optimale. Les décisions en matière de planification du territoire devraient ainsi être prises en évaluant rigoureusement la capacité résiduelle des réseaux, leur état de vétusté et leur capacité à desservir les secteurs ciblés pour la densification. Une méconnaissance de ces éléments peut entraîner une augmentation de la pression sur les infrastructures existantes, exposer la population à des risques accrus et compromettre la pérennité des investissements.

En somme, une planification du territoire réfléchie et rigoureuse, fondée sur une collaboration entre les expertises, constitue une voie à privilégier pour répondre à ces trois défis. Planifier en considérant le cycle de l'eau, c'est agir

pour la santé publique, la résilience environnementale et celle du territoire face aux aléas climatiques. C'est aussi reconnaître que chaque décision d'aménagement influence la gestion de l'eau et la capacité des collectivités à s'adapter. Il est donc nécessaire de mieux intégrer le cycle de l'eau dans les décisions municipales.

À cet égard, le MAMH est un acteur clé qui ne se limite pas à établir des exigences : il soutient activement la collaboration interdisciplinaire en fournissant des outils, des guides, des formations et un accompagnement technique. Le ministère agit également comme partenaire stratégique en créant les conditions nécessaires pour que les municipalités puissent intégrer le cycle de l'eau dans leurs décisions et réaliser des projets plus durables et résilients. 🌞

ISABELLE BOUCHER est urbaniste et directrice générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Elle y dirige les travaux relatifs à la mise en œuvre des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

JULIE BEAUDOIN est directrice générale des infrastructures au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Elle supervise quatre directions responsables de la gestion stratégique de l'eau, des programmes d'infrastructures d'eau - Montréal et Québec - et des programmes aux collectivités.

3 MAMH. [Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, dégouts et des chaussées.](#)

4 MAMH. [Programmes pour les infrastructures municipales.](#)

5 MAMH. [Accélérer la transition climatique locale.](#)

# Plans climat et adaptation hydrique : des leviers pour des territoires résilients

PAR GABRIEL LAROCQUE

La gestion de l'eau s'impose aujourd'hui comme un enjeu crucial pour les municipalités du Québec. Les événements climatiques extrêmes se multiplient, s'intensifient et touchent l'ensemble de la province, mettant à l'épreuve la capacité d'adaptation des territoires.

Face à cette réalité, les municipalités s'engagent activement, notamment par la mise en place de plans climat. Ces outils stratégiques de planification visent à anticiper les impacts des changements climatiques et à adopter des pratiques exemplaires en matière de gestion durable de l'eau, contribuant ainsi à renforcer la résilience de leurs communautés.

## Une pression croissante sur les territoires

Les territoires doivent désormais composer avec de nouvelles dynamiques hydriques, qui appellent des réponses planifiées, coordonnées et adaptées aux réalités locales. Parmi les aléas et conséquences observés, on retrouve entre autres (voir tableau). Les données climatiques révèlent que ces aléas et

conséquences connaîtront des tendances préoccupantes. Pour les municipalités, ces changements se traduisent par des risques accrus pour les infrastructures, la sécurité des citoyennes et citoyens, la qualité et la disponibilité de l'eau potable, ainsi que pour la préservation des milieux naturels.

## Des leviers d'adaptation essentiels

Les plans climat ne se limitent pas à la réduction des émissions de gaz à effet de serre : ils intègrent aussi l'adaptation aux changements climatiques pour organiser les actions municipales. Ils reposent sur un équilibre entre données climatiques, concertation des acteurs locaux et expériences vécues. Cette approche transforme la prise de conscience des impacts climatiques en réponses

planifiées et rationnelles, faisant des plans climat un moteur d'actions concrètes qui s'attaquent à la source du problème tout en limitant les répercussions des changements climatiques sur les territoires.

Le volet adaptation consiste à identifier les vulnérabilités propres à chaque territoire, à prioriser les risques et à mettre en œuvre des mesures ciblées. En matière de gestion de l'eau, cela peut se traduire par :

- La restauration de milieux humides pour absorber les crues ;
- L'aménagement de bassins de rétention ou de noues ;
- L'optimisation des réseaux d'eau potable et d'égout ;
- La végétalisation des espaces urbains pour réduire le ruissellement.

Ces interventions renforcent la résilience des collectivités face aux aléas hydriques, tout en favorisant une gestion durable et intégrée de l'eau.

## La transition climatique ne se décrète pas, elle se construit par la mobilisation

Aujourd'hui, plusieurs facteurs convergent pour créer un véritable élan dans les municipalités québécoises :

- L'embauche simultanée de responsables dédiés exclusivement à l'élaboration des plans climat dans les organisations municipales à compétence MRC.

Aléa	Lieux et exemples concrets
Inondations	En Mauricie (et diverses régions) : à la suite de Debby, environ 1 300 personnes étaient isolées et 300 ont été évacuées <sup>1</sup> .
Sécheresses	Centre-du-Québec : restrictions d'arrosage à l'été 2023 <sup>2</sup> .
Épisodes d'étiage (baisse importante du niveau des cours d'eau)	MRC québécoise : baisse prolongée du niveau des cours d'eau, difficulté d'approvisionnement en eau potable <sup>3</sup> .
Érosion des berges (côtière ou fluviale)	Côte-Nord (Longue-Pointe-de-Mingan, Natashquan, Port-Cartier) : menace sur les routes et pour les bâtiments <sup>4</sup> .
Submersion des zones littorales	Îles-de-la-Madeleine : ouragan Fiona (24 sept. 2022), vagues de 8 m, marée de plus de 2 m submergeant ouvrages et routes côtières <sup>5</sup> .
Contamination de l'eau potable	L'accès à l'eau potable de milliers d'Estriens est compromis par les cyanobactéries <sup>6</sup> .

1 Dufranne, O., & Arcand, F. (2024, 10 août). [Restes de la tempête Debby : 1 300 personnes isolées, 300 évacuées](#). La Presse.

2 Métro Québec. (2022, 16 mai). [Restrictions sur l'arrosage. La couleur de votre gazon passera en deuxième](#).

3 Ouranos. (s.d.). [Low water levels and hydrological droughts - Adaptation](#).

4 Gouvernement du Québec. (2025, 16 avril). [Une somme de 1,5 M \\$ octroyée dans la région de la Côte-Nord pour lutter contre l'érosion côtière](#). Québec.ca.

5 Muniles. (2022, 13 octobre). [Bilan de l'ouragan Fiona](#). Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

6 Radio-Canada. (2024, 19 août). [Cyanobactéries et phosphore dans la baie Missisquoi. L'urgence de protéger l'eau potable suscite des préoccupations](#). ICI Estrie.



Modernisation des réseaux pour gérer les pluies et prévenir les inondations.

des plans climat. En intégrant les enjeux hydriques dans une vision globale de l'aménagement du territoire, ils orienteront les décisions vers des solutions durables et adaptées aux réalités locales. Cette approche doit s'articuler avec les principaux outils de planification, tels que les OGAT, les schémas d'aménagement et les plans de protection contre les inondations. Cette cohérence entre instruments renforce la résilience des territoires face aux défis climatiques.

Concrètement, cela pourra se traduire par :

- L'analyse et la prise en compte des données liées à l'érosion et aux inondations ;
- L'adaptation des règlements d'urbanisme pour limiter l'imperméabilisation des sols ;
- La planification de corridors écologiques favorisant la circulation de l'eau et la biodiversité.

- L'internalisation d'experts en changements climatiques au sein des organisations municipales, dont l'influence auprès des différentes équipes favorise l'intégration des enjeux climatiques dans tous les secteurs.
- La maturité croissante de la recherche et des données climatiques, qui atteignent désormais un niveau pertinent pour orienter les décisions.
- L'arrivée concomitante de plusieurs démarches complémentaires, telles que le programme Accélérer la transition climatique locale, les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement ainsi que le Plan de gestion des actifs en eau, pour ne nommer que celles-ci.
- Une pression accrue des impacts climatiques, qui suscite une écoute favorable des décideurs et de la population.

### Soutien et services de l'UMQ<sup>7</sup>

Type de soutien	Objectif
Des occasions d'échanges et de partages entre pairs	Tirer des apprentissages des autres organisations municipales et mutualiser les efforts
Des regroupements d'achats	Bénéficier d'économies d'échelle et d'un gain de temps considérable
Des formations et des séances d'information	Renforcer les expertises internes et développer les connaissances
Des outils stratégiques et opérationnels	Pour que les personnes élues et fonctionnaires gagnent en efficacité
Une équipe dédiée en service-conseil	Répondre à vos questions et recueillir les besoins

Ces éléments génèrent un engouement contagieux chez les responsables municipaux. L'UMQ joue un rôle clé pour amplifier cette dynamique en facilitant les échanges, en renforçant le partage de bonnes pratiques et en outillant les municipalités pour transformer cet élan en actions concrètes.

### Urbanisme et résilience territoriale

Les responsables en urbanisme joueront un rôle central dans la mise en œuvre

Il est essentiel que les responsables en urbanisme anticipent l'intégration des nouveaux outils de planification et les arriment aux réalités des changements climatiques. Cette adaptation ne se limite pas à une mise à jour technique : elle implique une vision stratégique pour rendre les territoires plus résilients. Pour soutenir cette transition, plusieurs initiatives structurantes et complémentaires sont déjà en cours<sup>8</sup> :

<sup>7</sup> Union des municipalités du Québec. (s.d.). [Plan climat. Pour le climat.](#)

<sup>8</sup> Union des municipalités du Québec. (2023). [Service-conseil en aménagement du territoire \(SAT\).](#)



THE TAMPA BAY ESTUARY PROGRAM

*Crue et dérèglement climatique : des choix stratégiques s'imposent.*

- Formations sur le cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques, incluant les zones inondables (afin de préparer son application dès le 1<sup>er</sup> mars 2026) ;
- Outils pour faciliter l'appropriation du nouveau régime par les équipes municipales ;
- Communauté de pratique en planification régionale, favorisant l'entraide

entre MRC et territoires équivalents dans le contexte du renouvellement des OGAT et du système national de monitoring.

**L'importance de l'arrimage avec la gestion des actifs**

Dans un contexte marqué par le vieillissement des infrastructures municipales, des pressions budgétaires et des contraintes liées au climat, les infrastructures hydriques demeurent un enjeu majeur pour garantir la sécurité des milieux de vie et préserver la capacité de répondre à la demande à venir, notamment en matière de logement. Cette demande englobe non seulement l'approvisionnement en eau potable, mais aussi la capacité des réseaux d'eaux usées, qui doivent s'adapter à la croissance démographique et au développement urbain. Les épisodes de fortes pluies,

Plus de  
120 talents  
pour façonner  
la ville  
autrement



**ædifica**

Urbanisme + Design urbain + Aménagement + Architecture + Développement durable

les sécheresses et les variations saisonnières accentuent ces pressions, rendant indispensable une planification proactive pour assurer la résilience des systèmes. En développant une connaissance fine des actifs, de leur état, de leur cycle de vie et des risques associés, la gestion des actifs devient un levier stratégique entre infrastructures, urbanisme et plan climat. À la croisée de ces plans, la gestion des actifs soutient la résilience et renforce la capacité des réseaux à accueillir de nouveaux logements en priorisant des actions telles que :

- La création d'infrastructures vertes ;
- La désimperméabilisation d'un stationnement ;
- La réhabilitation et la mise à niveau d'une station de pompage.

### Étude de cas : l'étiage, un enjeu invisible devenu prioritaire

Dans quelques MRC accompagnées par l'UMQ, les consultations citoyennes menées dans le cadre des plans climat ont permis de révéler un enjeu sous-estimé : l'étiage et les difficultés d'approvisionnement en eau. Bien que ce phénomène soit parfois relativement récent, il n'est pas toujours considéré comme prioritaire par les intervenants municipaux.

Grâce aux échanges avec les personnes élues et à une analyse préliminaire des projections climatiques, il est apparu que l'étiage pourrait s'intensifier dans les prochaines décennies. Les plans climat de plusieurs MRC intégreront donc cet enjeu, en priorisant des actions telles que :

- Le renforcement de la surveillance des sources d'eau ;
- La diversification des approvisionnements ;
- La sensibilisation des citoyennes et citoyens à une consommation responsable.

Ces cas illustrent comment un plan climat, ancré dans les réalités locales, peut faire émerger des enjeux invisibles et orienter les municipalités vers des solutions concrètes et innovantes.



Quand les rues deviennent rivières : l'adaptation n'est plus optionnelle.



Pour freiner l'érosion et la submersion, la nature est notre alliée.

### Conclusion

Les plans climat sont des outils stratégiques essentiels pour une gestion durable de l'eau. Ils permettent aux municipalités de passer d'une posture réactive à une approche proactive, fondée sur la connaissance des risques et la mobilisation des actrices et des acteurs locaux.

Pour les responsables en aménagement du territoire, ces plans représentent une occasion de mettre leur expertise au service de la résilience. En intégrant les enjeux hydriques dans les projets d'aménagement, en favorisant les infrastructures vertes et en collaborant

avec les autres secteurs, cela contribue à préparer les milieux de vie aux défis climatiques.

Alors que les impacts climatiques s'intensifient, la mobilisation du milieu municipal permet de s'approprier ces outils, de les adapter à leur contexte et de les utiliser comme catalyseurs de transformation. L'eau, ressource vitale et vulnérable, mérite une gestion stratégique et concertée. 🌱

GABRIEL LAROCQUE, conseiller en transition climatique locale de l'Union des municipalités du Québec.



# MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES MENACÉS: COMMENT MIEUX LES CONSERVER?



VIVRE EN VILLE

Découvrez notre dossier spécial



Apprivoiser l'utilisation durable des milieux humides et hydriques

Favoriser l'utilisation durable à travers les outils d'aménagement du territoire

S'inspirer de projets d'ici et d'ailleurs

Partenaire financier



Stratégie québécoise

de l'eau

2018-2030

Québec 

# Utilisation durable des milieux humides et hydriques grâce aux outils d'aménagement

PAR CATHERINE P. PERRAS, URBANISTE, ET CLÉMENCE RICHER

Quelles activités peut-on pratiquer dans un milieu humide ou hydrique d'intérêt pour la conservation, et comment limiter leurs impacts ? C'est l'une des questions dont doivent se saisir les MRC et les municipalités pour jouer pleinement leur rôle en matière de conservation des milieux naturels et contribuer ainsi à préserver les services rendus par ces milieux.

## Des PRMHH aux outils d'aménagement du territoire

La plupart des municipalités régionales de comté (MRC) disposent maintenant d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) en vigueur. Il s'agit d'une obligation légale instaurée en 2017. Cet outil de planification leur permet notamment d'identifier les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation, principalement sur la base de la valeur écologique de ces espaces, et de se doter d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de conservation. Pour chaque milieu d'intérêt, les MRC doivent faire un choix de conservation : la protection, la restauration ou l'utilisation durable de ces milieux.

Cette première étape terminée, le travail ne s'arrête toutefois pas là : la mise en œuvre commence, et elle passera notamment par l'intégration de la stratégie de conservation du PRMHH dans les outils de planification et de réglementation régionaux et locaux. Le contexte y est actuellement favorable, en raison de la nécessaire révision des schémas d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer leur conformité aux nouvelles OGAT.

L'occasion est donc idéale pour les aménagistes et les urbanistes de s'approprier ces notions de conservation de la biodiversité et de mieux les intégrer aux outils d'aménagement du territoire.



Le sentier éducatif de la Grande plée Bleue est situé dans une vaste tourbière de 15 km<sup>2</sup> à Lévis.

## Les milieux humides et hydriques et leurs enjeux de conservation

Commençons par quelques définitions. Les milieux humides comprennent quatre catégories : étangs, marais, marécages et tourbières. Selon la catégorie, ils peuvent être ouverts ou boisés (Québec. MELCCFP, 2021). Les milieux hydriques font référence non seulement aux lacs et cours d'eau, mais aussi aux rives, aux zones inondables et aux zones de mobilité des cours d'eau (Québec. MELCCFP, 2025).

Rappelons que ces milieux naturels fournissent des services écosystémiques essentiels, à plusieurs titres, au fonctionnement des collectivités humaines (IPBES, 2019 ; Secrétariat de la Convention de Ramsar, 2025) :

- Des contributions régulatrices, comme la régulation du cycle de l'eau (limitant ainsi les inondations et les sécheresses), de la qualité de l'eau mais aussi du climat ;

- Des contributions matérielles, comme l’approvisionnement en aliments et en matériaux ;
- Des contributions immatérielles, comme le soutien pour la biodiversité et une multitude de bénéfices sociaux, culturels et économiques liés aux paysages et aux activités récréotouristiques.

Par ailleurs, diverses menaces peuvent conduire à la perte ou à la dégradation de ces écosystèmes. Par exemple, une perte de superficie peut survenir lorsqu’un milieu est drainé ou remblayé pour changer l’utilisation du sol, et une dégradation peut être causée par l’artificialisation des rives, un prélèvement de ressources trop important ou encore une fréquentation exagérée du milieu pour

des activités récréatives. La planification de la conservation est donc requise afin de maintenir les contributions fournies par les milieux humides et hydriques.

### La conservation par l’utilisation durable, en un coup d’œil

Pour bénéficier des contributions matérielles et immatérielles des milieux humides et hydriques, il est souvent nécessaire d’y réaliser des activités et des interventions, telles que le prélèvement d’une ressource ou l’aménagement d’un sentier. Ainsi, la protection intégrale d’un milieu, où l’on y appose une « cloche de verre », n’est souvent pas réaliste, ni même souhaitée par les acteurs du territoire.

Selon la définition la plus reconnue au Québec, en contexte de conservation,

l’utilisation d’une ressource biologique ou d’un service écosystémique peut être considérée comme durable lorsqu’elle ne cause « pas ou peu de préjudice à l’environnement ni d’atteinte significative à la biodiversité » (Limoges et collab., 2013). Plus précisément, une utilisation durable ne dépasse pas la capacité de support de l’écosystème, soit la pression maximale qu’il peut subir tout en continuant à rendre ses services. Ainsi, l’utilisation ne doit occasionner ni perte de surface, ni perte de fonctions écologiques, ce qui lui permet de régénérer spontanément ses attributs écologiques (Québec. OQLF, 2011 ; Bergeron-Verville, 2013 ; Puydarrieux et Beyou, 2017).

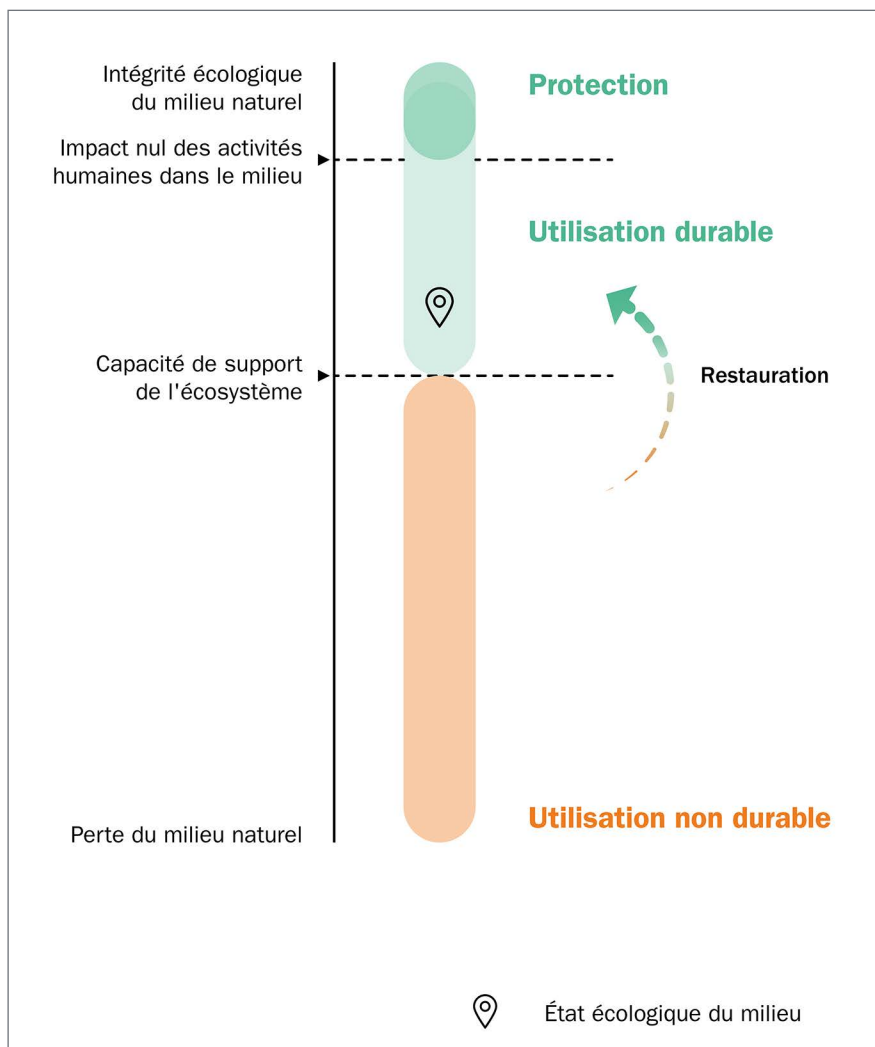
Une même utilisation entraîne généralement plusieurs impacts distincts. Les impacts dépendent de plusieurs facteurs, notamment l’intensité de l’utilisation et les pratiques de gestion en place. Ainsi, la durabilité d’une utilisation ne peut être véritablement constatée qu’a posteriori.

Toutefois, certains impacts étant bien documentés, il est possible d’encadrer les utilisations pour en favoriser la durabilité. Les instances municipales ont la possibilité de jouer un rôle clé, à la fois pour limiter les pratiques nuisibles en milieux humides et hydriques et pour régir celles susceptibles d’être durables, comme certaines activités éducatives, récréatives ou encore agricoles et d’aménagement forestier.

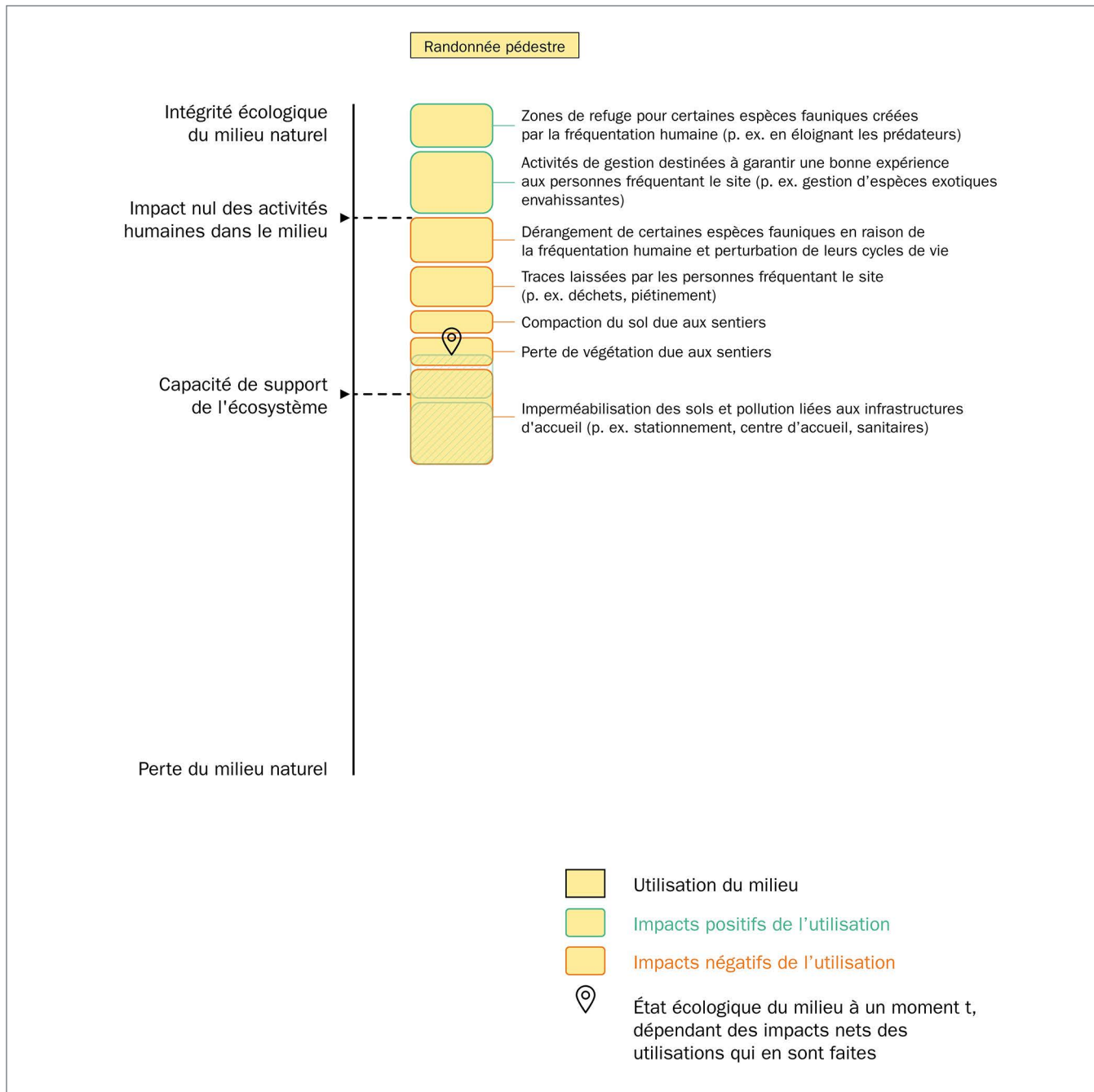
### Le potentiel des outils d’aménagement du territoire

La boîte à outils des instances municipales permettant de contribuer à la conservation des milieux humides et hydriques est vaste. Elle commence par les documents de planification, dans lesquels les MRC et les municipalités doivent remplir certaines obligations. Elles peuvent du même coup saisir l’occasion d’articuler la conservation avec les autres besoins du territoire.

Tout d’abord, c’est au SAD que les MRC doivent identifier les territoires d’intérêt écologique et les plans d’eau d’intérêt récréatif présents sur leur territoire. Ces documents de planification sont aussi l’occasion de préciser les objectifs visés par la conservation de ces milieux



L'état écologique d'un milieu naturel varie de son intégrité (en haut) à sa perte (en bas), et des seuils d'impacts sur le milieu distinguent les trois types de conservation.



VIVRE EN VILLE

Une utilisation d'un milieu naturel pour la randonnée pédestre peut entraîner différents impacts, mais dans plusieurs cas, il est possible de pratiquer cette activité en respectant la capacité de support de l'écosystème.

humides et hydriques ; objectifs qui peuvent notamment varier selon les services écosystémiques priorités par la collectivité. Pour les atteindre, il est possible de définir différentes catégories d'affectations de conservation au SAD, puis au plan d'urbanisme. Ces affectations peuvent combiner la conservation avec d'autres activités, comme le récréotourisme ou la foresterie.

La stratégie de conservation se décline ensuite à travers plusieurs règlements comme ceux sur le zonage, le lotissement, les permis et certificats, ainsi que sur la plantation et l'abattage d'arbres. Les règlements à caractère discrétionnaire peuvent également être mis à contribution. Les milieux humides et hydriques localisés à l'extérieur des affectations de conservation, par exemple en milieu

urbain ou agricole, pourront ainsi faire l'objet de mesures de conservation.

### **Le cas de la MRC de Memphrémagog**

Parmi les actions de mise en œuvre de son PRMHH, la MRC de Memphrémagog a apporté des modifications à son SAD. Elle y détaille la méthode ayant permis d'identifier les milieux humides et



Considérant la présence de milieux humides et hydriques d'intérêt en milieu agricole, le monde agricole, les organismes de conservation et les collectivités ont intérêt à collaborer pour assurer leur conservation.

hydriques d'intérêt. Sur la base de leurs caractéristiques écologiques, elle les classe par grands choix de conservation : protection ou utilisation durable.

Ensuite, dans le cas des milieux humides, la MRC introduit dans le document complémentaire l'interdiction des remblais et déblais, des modifications à l'hydrologie ou encore des constructions et ouvrages, tout en précisant les exceptions applicables qui diffèrent selon le choix de conservation. Parfois accompagnées de conditions, ces exceptions visent notamment à limiter les utilisations

des milieux humides à celles susceptibles d'être durables, telles que certaines activités récréatives hivernales, l'acériculture ou le pâturage. De plus, l'encadrement va au-delà de la superficie des milieux humides, en instaurant une bande de protection de dix mètres dans laquelle des règles s'appliquent. Par exemple, la gestion de la végétation et l'implantation de bâtiments accessoires y sont encadrées. Enfin, dans une section spécifique à la gestion forestière, la MRC limite l'aménagement de chemins forestiers au strict nécessaire pour donner accès à la ressource, et énonce plusieurs

conditions telles que l'absence d'ornières et la préservation du drainage naturel du sol (MRC de Memphrémagog, 2025).

Ces dispositions minimales devront ensuite être intégrées aux règlements locaux ; les municipalités qui le souhaitent pouvant également être plus strictes sur certains éléments. En attendant l'intégration des dispositions dans les règlements locaux, la MRC a décidé d'adopter un règlement de contrôle intérimaire qui reprend les dispositions de son règlement modifiant son SAD.

### Des milieux d'avenir et une occasion de repenser nos collectivités

En définitive, l'utilisation durable incarne une option de conservation flexible et conciliatrice de la biodiversité et des intérêts humains à court et à long terme. Employée en complémentarité avec les autres pratiques de conservation, elle peut favoriser des territoires à la fois dynamiques et résilients, en redéfinissant notre coexistence avec des milieux naturels précieux et si essentiels. Une vision systémique et intégratrice de leur place dans chaque territoire est cependant nécessaire : la contribution des aménagistes et des urbanistes sera donc vitale! 🌱

CATHERINE P. PERRAS, M. Urb., urbaniste, coordonnatrice aménagement du territoire et urbanisme, Vivre en Ville. À titre de coordonnatrice de projets, Catherine contribue à outiller et accompagner les municipalités en matière de conservation des milieux naturels et de résilience face aux inondations.

CLÉMENCE RICHER, M. Ing., conseillère en infrastructures naturelles, Vivre en Ville. Clémence contribue au développement des pratiques et outils pour accélérer le déploiement des solutions fondées sur la nature, pour rendre nos territoires plus résilients partout au Québec, dans une perspective systémique et intégratrice.

#### Références

- Bergeron-Verville, C. (2013). *La capacité de charge des écosystèmes dans le contexte de l'aménagement du territoire et du développement durable au Québec* [Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke]. Savoirs UdeS.
- IPBES [Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques]. (2019). *Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques : résumé à l'attention des décideurs*. Secrétariat de l'IPBES.
- Limoges, B., Boisseau, G., Gratton, L., & Kasisi, R. (2013). Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ. *Le Naturaliste canadien*, 137(2), 21-27.
- MRC de Memphrémagog. (2025). *Schéma d'aménagement et de développement durable. Version administrative - mars 2025*.
- Puydarrieux, P., & Beyou, W. (2017). *L'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques : cadre conceptuel*. Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.
- Québec. OQLF [Office québécois de la langue française]. (2011). Capacité de support. *Grand dictionnaire terminologique*.
- Québec. MELCCFP [Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs]. (2021). *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*.
- Québec. MELCCFP [Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs]. (2025). *Rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques du Québec 2025*. Secrétariat de la Convention de Ramsar. (2025). *Perspectives mondiales des zones humides 2025 : valoriser, conserver, restaurer et financer les zones humides*.

# Oser pour transformer : l'impact des projets pilotes en urbanisme durable

PAR ALEXANDRE FLEURENT, URBANISTE

En 2017, la rue Saint-Maurice à Trois-Rivières a été réaménagée sur 1,3 km pour intégrer des solutions innovantes de gestion des eaux pluviales. À l'époque, aucune norme québécoise n'existait : il fallait s'inspirer de pratiques étrangères, notamment des États-Unis et de la France, et accepter une certaine incertitude. Cette situation a exigé une gouvernance assurée et une mobilisation concertée des équipes municipales, des élus et des partenaires universitaires.

## Des choix techniques qui ont fait école

L'absence de données normatives sur la superficie à consacrer aux bassins de rétention a conduit à prévoir 25 % de l'emprise publique pour les aménagements paysagers. Cette proportion élevée répondait à deux éléments :

garantir une capacité suffisante pour la gestion des eaux pluviales et verdir l'ensemble des espaces non utilisés du site à réaménager.

Aujourd'hui, les pratiques se sont raffinées grâce aux retours d'expérience et aux études menées avec des partenaires universitaires. Les recommandations

actuelles préconisent 5 à 10 % de l'emprise, ce qui suffit pour optimiser la récolte des eaux et assurer une filtration efficace dans les sols, tout en limitant les coûts d'entretien et l'impact sur l'espace public. Cette évolution illustre l'importance des projets pilotes pour établir des standards réalistes et durables.



Un projet pionnier qui a ouvert la voie

B. RONDE

*L'expérimentation est un levier incontournable pour répondre aux enjeux climatiques et urbains.*



Grand projet Saint-Maurice

G. C. JANSOHN

**Des bénéfices concrets pour la ville**

Malgré des coûts d'entretien élevés et des réticences initiales, les résultats sont indéniables :

- Amélioration de la qualité des eaux grâce à la filtration naturelle vers la nappe phréatique ;
- Sécurisation des intersections et ralentissement de la circulation ;
- Réduction des îlots de chaleur et valorisation des espaces publics.

Ces bénéfices démontrent que l'expérimentation est un levier incontournable pour répondre aux enjeux climatiques et urbains.

**Le courage, moteur de l'innovation**

Ce projet illustre que sans audace, il n'y a pas de progrès. Le chargé de projet du réaménagement de la rue Saint-Maurice, Julien Saint-Laurent, affirme qu'il fallait prendre les rênes pour concrétiser cette première initiative. C'est aussi ce que relève Guy Trudel, qui a travaillé sur un second projet pilote autour des mêmes années à Montréal : la portion nord de l'avenue Papineau. Ces projets ont été indispensables pour faire évoluer les pratiques et bâtir des villes résilientes.

En aménagement et en urbanisme, l'innovation ne naît pas de la prudence, mais du courage. Oser le risque, c'est accepter l'imperfection pour ouvrir la voie à des solutions durables. 🌻

ALEXANDRE FLEURENT, urbaniste.

J. S. DESJURETS



Grand projet Saint-Maurice

**GUIDE PRATIQUE**



Consulter le guide

# MILIEUX DE VIE COMPLETS

**15 ingrédients** clés pour appuyer l'action municipale

- ⇒ Réaliser un diagnostic des milieux de vie
- ⇒ Définir des cibles ambitieuses
- ⇒ Identifier des mesures concrètes



## **HABITATION**

Une offre résidentielle diversifiée, accessible et abordable



## **DESTINATIONS DE PROXIMITÉ**

Des activités et des services à distance de marche



## **MOBILITÉ**

Des déplacements sécuritaires et efficaces



Avec la participation financière de :

Québec 

## FUTURS INONDABLES

# Une croissance urbaine adaptée aux inondations à Scott

PAR MARIE-NOËLLE CARRÉ ET BENOIT HAEMMERLI

Le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) est un outil de soutien de premier plan pour planifier et améliorer la réponse aux changements climatiques en milieu municipal. Cet article propose un retour sur une expérience de montage d'une telle demande de subvention, laquelle pose des défis en matière de planification territoriale et de concertation entre les différents paliers de gouvernance.

Plus de 10 000 personnes évacuées et près de 6 700 résidences inondées : le bilan des inondations majeures de 2019 au Québec a mis en lumière la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des changements climatiques. Les mutations rapides des régimes de précipitations et la faible préparation des infrastructures et des populations à ces changements interrogent les outils disponibles pour façonner la capacité d'un territoire à anticiper, absorber, se relever et s'adapter face aux perturbations.

Le gouvernement du Québec a mis sur pied une stratégie visant à favoriser l'adaptation des communautés avec le PRAFI. Ce programme, placé sous la gouverne du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), souligne l'élargissement institutionnel d'une approche, la résilience, du domaine des sciences naturelles vers celui des pratiques de l'aménagement et de l'urbanisme.

Touchée par la crue exceptionnelle de la rivière Chaudière en 2019, la Municipalité de Scott a été parmi les premières à présenter une demande de subvention au titre du PRAFI. L'article présente un retour sur l'expérience d'accompagnement fourni par deux consultants, Tetra Tech et BC2 : comment façonner le futur d'une communauté en lui permettant de composer avec le risque d'inondation ?



Église Saint-Maxime à Scott

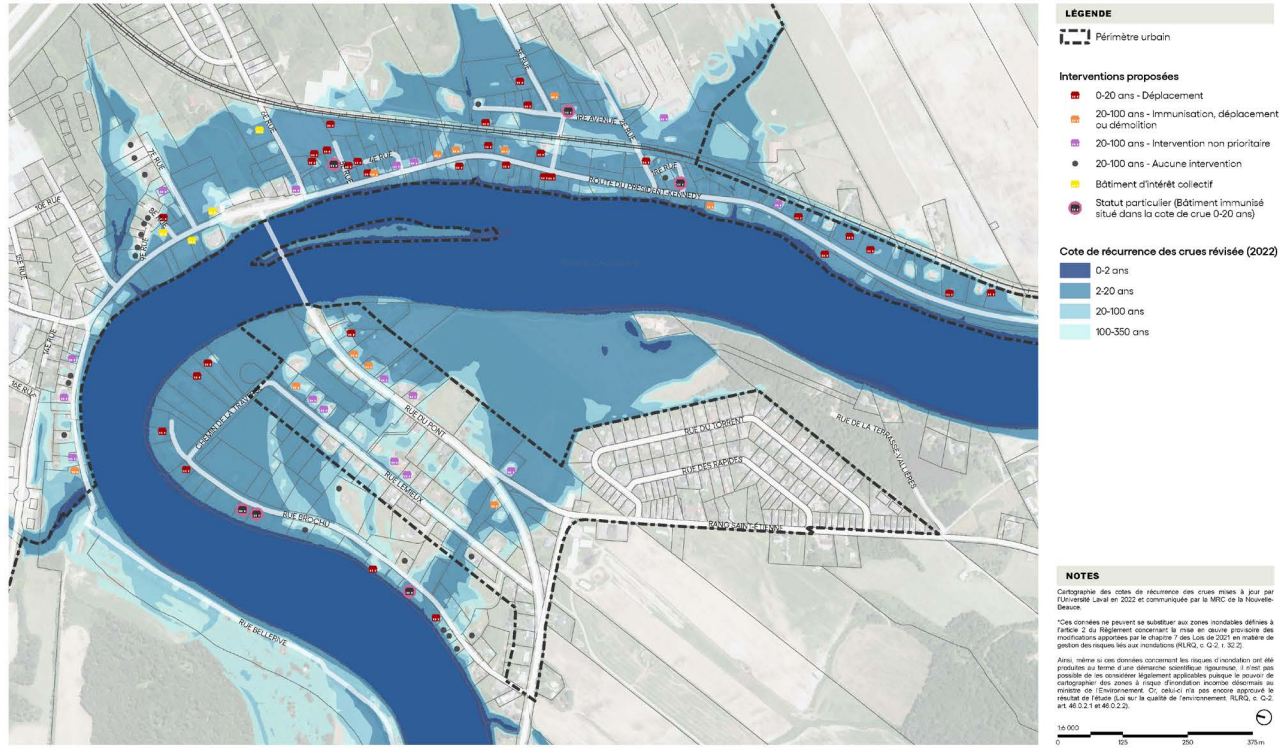
### Un scénario de croissance pour une meilleure résilience

Que signifiera vivre à Scott dans vingt ans ? Pour la municipalité de 2 500 habitants, sinistrée des inondations, la demande de subvention au PRAFI est une étape cruciale pour planifier le futur de ce territoire attractif et vulnérable. Pour autant, cette demande suscite aussi des incertitudes : remodeler le cœur villageois, n'est-ce pas effacer des centaines d'années d'une histoire bâtie de part et d'autre du parcours sinueux de la rivière Chaudière ?

En 2019, les pluies abondantes et la fonte des neiges ont provoqué une montée rapide des eaux, submergeant près du

tiers du noyau villageois. Des centaines de résidents ont été évacués, des maisons et des commerces ont été inondés, et les infrastructures ont été gravement endommagées, entraînant la démolition de près de 100 bâtiments et des pertes financières importantes.

Parallèlement, la Municipalité de Scott présente un profil socio-démographique dynamique, avec des perspectives de croissance ambitieuses, et la population y est plus jeune que dans la région. Selon l'Institut de la statistique du Québec, 578 nouveaux ménages s'ajouteront entre 2021 et 2041 (+55 %), ce qui devrait se traduire par une demande accrue en logements.



BC2

Plan de résilience et d'aménagement  
Municipalité de Scott

Carte des interventions proposées  
Plan de résilience et d'aménagement

24 juillet 2025  
PRÉLIMINAIRE

Version 01  
PROJET 13622301

Carte des interventions proposées dans les zones inondables de la Municipalité de Scott dans le cadre de la demande de subvention au PRAFI.

Le plan de résilience des communautés est un intrant essentiel à la demande au PRAFI. Il permet de poser les balises d'interventions propices au développement résidentiel dans des conditions de sécurité publique, en adéquation avec la capacité des infrastructures, tout en valorisant les zones inondables.

Organisée autour de la mémoire des inondations et de dispositifs de gestion responsable de l'eau (parc-éponge), la nouvelle vocation des zones inondables devrait revisiter la notion de centralité villageoise. L'espace de liberté du cours d'eau deviendra infrastructure verte, cœur de biodiversité, d'attractivité touristique et de mobilité active.

Pour éviter la transformation de Scott en une succession de lotissements déconnectés, et lutter contre les impacts psychosociaux du déracinement<sup>1</sup>, dont pourraient souffrir les ménages déplacés

de la zone inondable<sup>2</sup>, le plan de résilience des communautés propose la revitalisation du pourtour de l'église Saint-Maxime, important point de repère hors d'atteinte des inondations, et plus proche de nouveaux développements situés au nord de l'autoroute 73.

**Au Québec, autour de 80 % des ménages habitant près des cours d'eau sont exposés aux dangers d'inondations.**

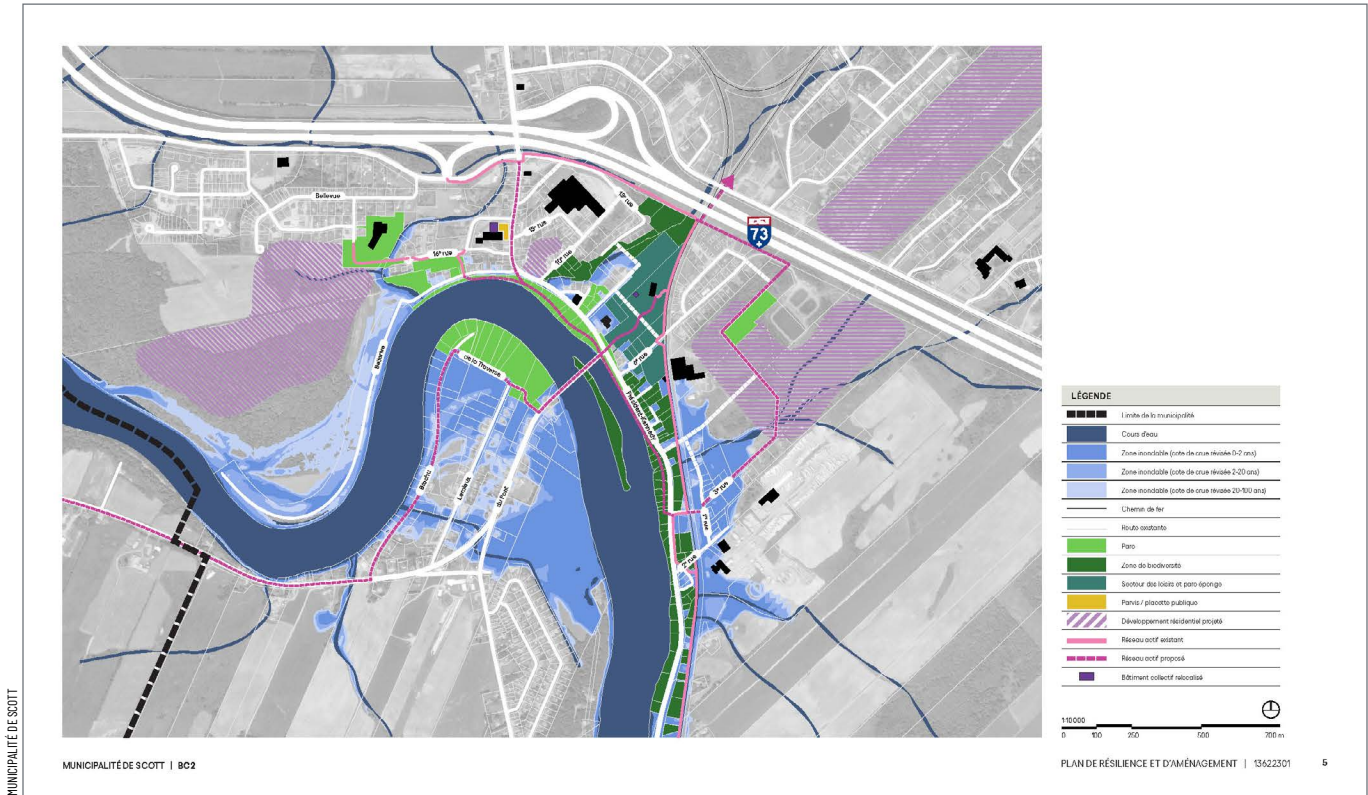
### De nouveaux cadres réglementaires appuyés sur la connaissance de l'aléa inondation

Le PRAFI s'appuie sur un important chantier de révision réglementaire nourri de l'acquisition de connaissances sur les inondations. Les propositions réalisées pour soutenir la demande de Scott prennent acte de ces transformations.

Au Québec, autour de 80 % des ménages habitant près des cours d'eau sont exposés aux dangers d'inondations<sup>3</sup>. Selon les projections réalisées par l'institut Ouranos, le total des précipitations liquides devrait augmenter au printemps et à l'automne sur l'ensemble du territoire. Les probabilités d'occurrence des événements de précipitation maximale annuelle devraient aussi augmenter<sup>4</sup>.

La révision du cadre réglementaire qui balise les interventions en aménagement

1 Institut national de la santé publique du Québec (2022). *Pratiques de relocalisations et d'expropriations domiciliaires : comment atténuer les effets ?*  
 2 Consortium Ouranos. (2022). *Estimation du coût des mesures de gestion des inondations et des aléas fluviaux en contexte de changements climatiques au Québec.*  
 3 Inondations. Observatoire québécois de l'adaptation aux changements climatiques. [oqacc.ca/themes/inondations](http://oqacc.ca/themes/inondations).  
 4 Ouranos. [Changements projetés dans les précipitations.](#)



Concept d'organisation spatiale proposé à la Municipalité de Scott dans le cadre de la demande de subvention au PRAFI

et urbanisme dans les zones à risque d'inondation tient compte de ces mutations attendues tout en restant flexible et adaptatif face à des conditions changeantes et encore mal connues.

La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, qui définissait les règles pour les zones inondables, a été remplacée par le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022. Celui-ci resserre l'encadrement des activités pouvant être réalisées dans les zones inondables, en rive et en littoral, et vise particulièrement les travaux de nature résidentielle.

Le cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques devrait parachever les changements introduits par le régime transitoire. Il a été adopté en juin 2025 et devrait entrer en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mars 2026. Cette mise à jour réglementaire est accompagnée d'une révision de la cartographie des milieux humides et hydriques. Dès mars 2026, des cartogra-

phies de nouvelle génération des zones inondables et de la mobilité des cours d'eau seront progressivement publiées<sup>5</sup>.

**Une démarche partenariale**

En favorisant une meilleure connaissance des actifs municipaux et du tissu social dans les zones à risque, le PRAFI outille

les municipalités pour planifier des interventions ciblées et durables. En effet, l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau deviendra obligatoire dès 2026 et un plan similaire pour les bâtiments municipaux pourrait le devenir aussi, à l'initiative du MAMH. Le PRAFI agit donc comme un outil d'adaptation

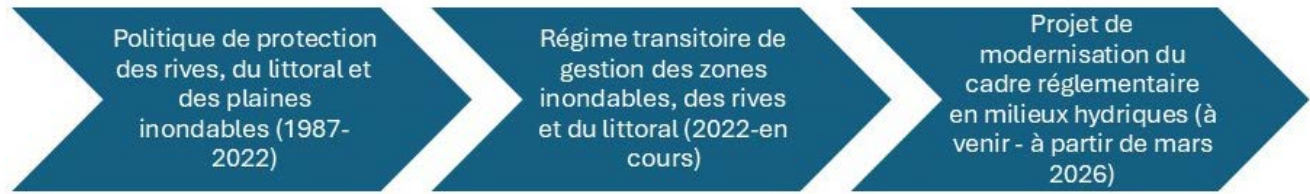
La nouvelle génération de cartes change le paradigme de représentation puisqu'elles seront élaborées selon une approche de gestion du risque. La cartographie tiendra notamment compte des éléments suivants<sup>6</sup> :

- La fréquence des inondations ;
- La mobilité des cours d'eau ;
- L'intensité des inondations en fonction de la profondeur d'eau atteinte au-dessus du sol ;
- La présence d'embâcles ;
- L'historique des crues ;
- Les barrages influents pouvant atténuer les crues ;
- L'évolution possible des crues, en intégrant les impacts des changements climatiques ;
- Les ouvrages de protection contre les inondations.

Source : [quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau/zones-inondables-mobilite-rives-littoral/cartographies/en-vigueur/interpretation](http://quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau/zones-inondables-mobilite-rives-littoral/cartographies/en-vigueur/interpretation)

5 Radio Canada. (2024). [Cartographies des zones inondables](#) : le prix de Scientifique de l'année 2024 à un quatuor.

6 Gouvernement du Québec. (2025, 8 juillet). [Interprétation des cartographies de nouvelle génération des zones inondables et des zones de mobilité des cours d'eau](#).



Ligne du temps des cadres de gestion des zones inondables.

### Études préparatoires à la demande d'aide financière de la Municipalité de Scott au programme de résilience et d'adaptation face aux inondations

Thématique	Étude
<b>Urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude urbanistique : <i>Quelle transformation souhaitable pour Scott face au risque d'inondation</i> (Vivre en Ville, 2021)</li> <li>Plan directeur d'aménagement de Scott (URBAM, 2021)</li> <li>Plan d'ensemble des développements futurs (BC2 et Tetra Tech, 2025)</li> <li>Étude conceptuelle du plan de résilience face aux inondations (BC2, 2025)</li> </ul>
<b>Mobilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan directeur de mobilité durable (URBAM et Tetra Tech, 2023)</li> <li>Plan directeur de mobilité durable (carte) (Tetra Tech, 2024)</li> </ul>
<b>Infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude de la capacité résiduelle des infrastructures municipales (Tetra Tech, 2024)</li> <li>Étude hydraulique et de préfaisabilité des aménagements résilients (Tetra Tech, 2025)</li> </ul>
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude de caractérisation environnementale de Phase 1 (Terrapex, 2025)</li> <li>Étude écologique (Gestizone, 2025)</li> </ul>
<b>Économie et société</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude socio-économique du plan de résilience face aux inondations (Raymond Chabot Grant Thornton, 2025)</li> </ul>

### Gouvernance de la demande de subvention au PRAFI

Entité	Thématique d'échange
Municipalité de Scott	Toutes
Bureau de projet Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination de l'ensemble de la démarche</li> <li>Interlocuteur dédié à la Municipalité de Scott pour le montage de la demande de subvention</li> </ul>
Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture des données sur la mobilité et les milieux humides</li> <li>Arrimage avec la planification régionale et, ultimement, la révision du schéma d'aménagement et de développement</li> </ul>
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	Échanges avec des référents en matière de gestion des feux de circulation, des pistes multifonctionnelles et du réseau ferroviaire
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Aménagement, réglementation, infrastructures municipales
Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Milieux naturels, demande d'autorisation ministérielle
Ministère de la Sécurité publique	Gestion du risque et interventions d'urgence
Ministère des Pêches et des Océans	Écosystèmes aquatiques

aux inondations et comme un catalyseur pour structurer une gestion intégrée et proactive des actifs municipaux.

Scott a dû réaliser de nombreuses études préparatoires, portant sur tous les champs d'impact des inondations pour réunir l'information nécessaire à la demande de subvention. La Municipalité a reçu une subvention initiale de 300 000 \$ pour cette phase, ainsi que l'appui de plusieurs firmes-conseils. En effet, les besoins spécialisés, le manque de ressources et la taille réduite de l'équipe municipale compromettaient la réalisation à l'interne de ces travaux exploratoires.

À titre indicatif, à l'issue de la démarche, les travaux prévus pour l'aménagement résilient qui feront partie de la demande de subvention au PRAFI représentent un montant d'environ 8 500 000 \$.

Par ailleurs, la construction de la demande de subvention a suscité la coordination de divers paliers décisionnels, dont les responsables – en raison du caractère précurseur de la démarche – validaient au fur et à mesure les paramètres, les niveaux d'exigence et les catégories d'information requises dans un esprit partenarial.

### Conclusion

La construction de la demande de subvention au PRAFI pour la Municipalité de Scott met en lumière les défis associés à l'adaptation aux inondations. À l'automne 2025, la demande de subvention venait d'être déposée et la Municipalité était en attente de la réponse du ministère quant à son obtention. La demande est tributaire du contexte évolutif des connaissances associées à la démarche de priorisation des interventions, des modifications à venir dans la réglementation et de l'intervention d'un grand nombre de parties prenantes.

Au-delà des préoccupations relatives à la reproductibilité de la démarche, la concertation avec les communautés reste un important chantier à intégrer au PRAFI. Planifier des futurs inondables et résilients pour les territoires repose aussi sur la mobilisation de l'intelligence collective. Celle-ci permet d'identifier des solutions adaptées au contexte et de bâtir une mémoire collective de l'inondation. 🌱

MARIE-NOËLLE CARRÉ, géographe, directrice principale (Groupe BC2) spécialisée en planification et stratégies territoriales. Elle a coordonné le plan de résilience des communautés de Scott, un intrant à la demande de subvention au PRAFI.

BENOIT HAEMMERLI, ingénieur, chargé de projet Infrastructures Municipales/Urbanes et Eau (Tetra Tech), est un ingénieur en génie civil spécialisé en gestion des infrastructures municipales (changements climatiques et inondations). Il a coordonné la demande de subvention au PRAFI pour Scott.

Cet article a été réalisé avec la collaboration de Nadine Beausoleil, urbaniste (Groupe BC2), Alexis Boulay-Côté, urbaniste (Groupe BC2), Angeline Charron, conseillère en urbanisme (Groupe BC2), Lili Deschênes Michaud, ingénieure (Tetra Tech), Alizée Roy Bergeron, ingénieure (Tetra Tech), Xavier Santerre, urbaniste et designer urbain (Groupe BC2). Les auteurs remercient la Municipalité de Scott pour sa collaboration dans l'élaboration de cet article.

**Bibliographie**

Bigelow, E.-J. (2025, 31 janvier). [L'intelligence collective au service de la résilience territoriale](#). BC2.  
 Communauté métropolitaine de Montréal. (2021). [Cohabiter avec l'eau. État des connaissances en matière d'adaptation des bâtiments aux inondations](#).  
 Gaudette, M., & Germain, D. (2025). [Entre héritage réglementaire et imaginaire du risque : gestion des zones inondables et pratiques d'adaptation au Québec et à Lachute](#).  
 Touil, N. (2024). [L'adaptation à l'augmentation des inondations : un défi réalisable pour les petites collectivités du Québec?](#)  
 Villar, C., & David, M. (2014). [La résilience, un outil pour les territoires?](#)

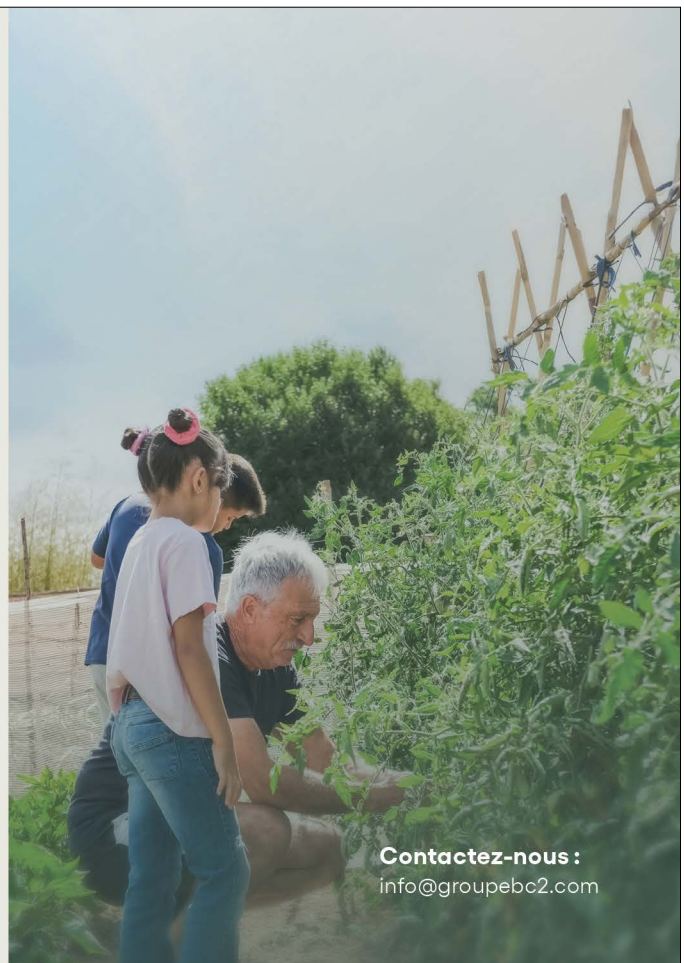
## Transition socio-écologique : passer de la vision à l'action

Changements climatiques, pression budgétaire, nouveaux besoins sociaux :  **votre communauté**  fait face à des défis complexes et en constante évolution. Nous réunissons des  **expertises complémentaires**  pour offrir un  **accompagnement sur mesure**  dans l'élaboration de solutions concrètes qui contribuent à la qualité de vie.

### Des outils pour guider vos décisions

- > Schéma d'aménagement et de développement
- > Plan de développement économique
- > Plan de mobilité active et durable
- > Plan particulier d'urbanisme
- > Plan climat
- > Plan de résilience et d'adaptation face aux inondations

**BC2** Votre partenaire en innovation territoriale



Contactez-nous :  
[info@groupebc2.com](mailto:info@groupebc2.com)

# La gestion des actifs en eaux pluviales : mutualiser pour mieux gérer

PAR PASCALE ROUILLÉ, URBANISTE, SANDRINE LACROIX ET VINCENT OUELLET JOBIN

Les infrastructures vertes (IV) se multiplient, soutenues par les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) et des guides municipaux, mais aussi par le plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) et les infrastructures naturelles. Un arrimage reste nécessaire entre ces orientations, les PGA-Eau et les documents de planification municipaux parce que les actifs auxquels nous faisons face sont particuliers. L'objectif est de poursuivre la multiplication des IV, tout en pensant à leur avenir, grâce à des stratégies de maintien des actifs.

L'un des leviers pour atteindre cet objectif ? Repenser les modèles de gouvernance. En partageant la responsabilité de l'entretien entre acteurs publics et privés, certaines initiatives ont rendu cette tâche plus réaliste et accessible. Deux ans après l'inauguration de la première ruelle bleue-verte au Québec, que pouvons-nous tirer de cette expérience pour inspirer de nouveaux projets ?

## 1. Un nouveau modèle de gouvernance

Dans un contexte marqué par les changements climatiques et la densification des territoires urbanisés, la mise en place d'infrastructures vertes (IV) est fortement encouragée. Ces aménagements contribuent non seulement à la gestion des inondations urbaines et à la réduction des débordements des réseaux d'égout, mais offrent également une série de co-bénéfices : soutien à la biodiversité urbaine, atténuation des îlots de

chaleur, promotion de la mobilité active et création d'espaces récréatifs et pédagogiques.

Au Québec, l'entretien demeure toutefois l'un des principaux obstacles à la répliquabilité des projets de gestion durable des eaux pluviales. Pour lever ces freins et favoriser l'émergence de solutions pérennes, le concept de *mutualisation des actifs liés aux eaux pluviales* a vu le jour.

### Qu'est-ce que la mutualisation de la gestion des actifs liés aux eaux pluviales ?

La démarche de mutualisation se fonde sur un partage des IV, des rôles et des responsabilités liées à leur entretien entre plusieurs parties prenantes : elle clarifie leur propriété, définit qui assure leur entretien, et détermine les responsabilités en matière de conformité et de qualité des aménagements.

### Où retrouve-t-on cette mutualisation ?

La mutualisation des actifs de gestion de l'eau pluviale repose sur une double dimension. D'une part, la mutualisation physique des IV, qui permet d'optimiser l'espace dédié aux ouvrages. D'autre part, la mutualisation en matière de gouvernance, qui vise à encourager le partage des savoirs ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières à toutes les étapes du projet, en tenant compte des capacités propres à chaque partie prenante. Elle s'étend de la planification des IV à l'aide à la décision, en passant par les études, la conception des plans, la construction et, enfin, l'entretien. En articulant ces deux volets, la mutualisation contribue à réduire le poids financier des différentes étapes pour l'ensemble des parties prenantes propriétaires, à améliorer l'efficacité dans la gestion des ressources et à pérenniser les aménagements.



Modèle mutualisé pour la ruelle bleue-verte du Sud-Ouest.



PHOTOS : LES ATELIERS URBLO

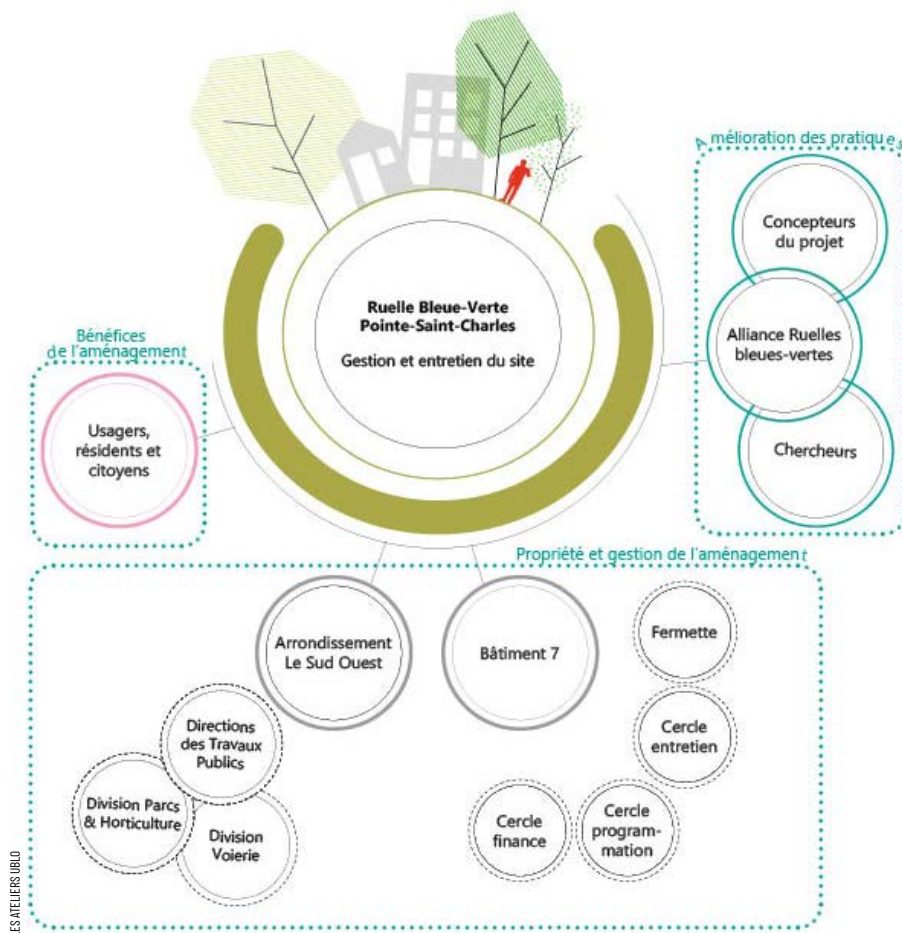


Schéma de principe de la gouvernance du modèle de mutualisation.

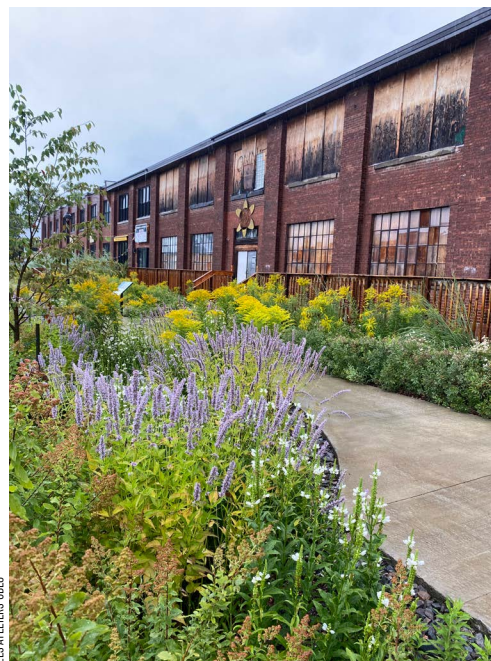
la gestion de l'eau pluviale (Les Ateliers Ublo et Vinci Consultants). L'Alliance regroupe également une grande diversité d'acteurs de la recherche et du monde municipal.

Inaugurée il y a deux ans, la ruelle bleue-verte du Sud-Ouest est un exemple de ce partenariat liant l'Arrondissement du Sud-Ouest au 7 À NOUS, l'organisme qui gère le Bâtiment 7. Le projet aux abords du Bâtiment 7 compte 625 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés, plus de 7 500 végétaux et permet de capter 9 000 m<sup>3</sup> d'eau de pluie chaque année<sup>2</sup>.

Dans le cas de cette ruelle, la mutualisation se manifeste d'abord sur le plan physique, à travers le parcours de l'eau qui circule du domaine privé vers le domaine public. L'eau provenant du toit et des gouttières du Bâtiment 7 (domaine privé) est dirigée vers des bassins de biorétention aménagés dans la ruelle, lesquels recueillent également une partie du ruissellement. Une conduite permet ensuite de transférer l'excédent vers des biorétentions situées sur le domaine public, avant d'être acheminé, en cas de débordement, vers le réseau municipal. La mutualisation se manifeste également dans la gouvernance,

## 2. La ruelle bleue-verte du Sud-Ouest : des enseignements clés pour reproduire le succès

Modèle novateur dans la manière de concevoir la gouvernance de l'eau, l'Alliance Ruelles bleues-vertes<sup>1</sup> s'est constituée autour d'une volonté commune : accélérer la mise en place d'IV dédiées à la gestion durable des eaux pluviales. Plus spécifiquement, elle vise le développement d'aménagements de ruelles bleues-vertes permettant de déconnecter les drains de toiture des réseaux d'égout municipaux et de rediriger les eaux pluviales vers des IV situées dans les ruelles. À l'origine, l'Alliance s'est formée autour d'un partenariat d'organismes sans but lucratif (Centre d'écologie urbaine, 7 À NOUS et Société d'habitation populaire de l'est de Montréal) et de firmes travaillant sur



La ruelle bleue-verte du Sud-Ouest, située dans le quartier de Pointe-Saint-Charles, à Montréal.



1 Alliance Ruelles bleues-vertes. (n.d.).

2 Tanguay, S. (2023). Une ruelle bleue-verte pour faire la pluie, mais surtout le beau temps. *Le Devoir*.

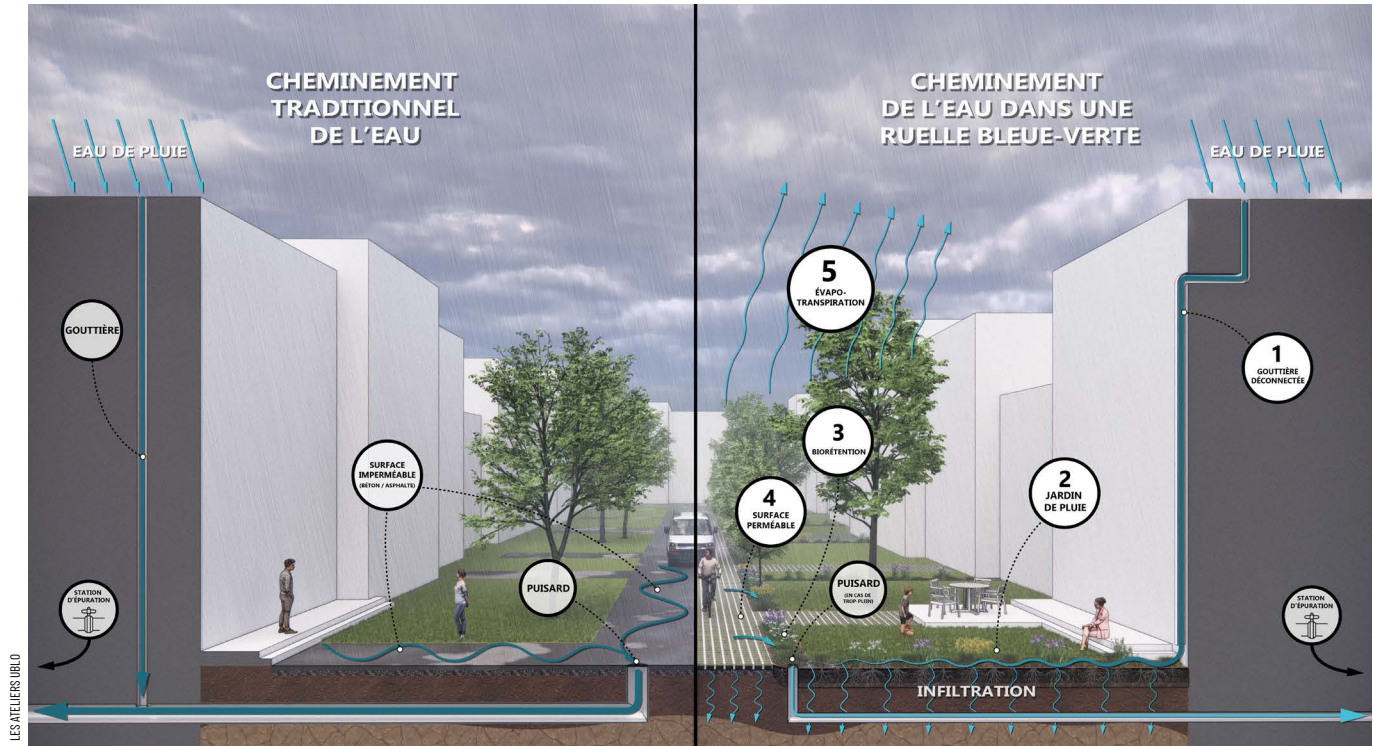


Schéma de principe de la gouvernance du modèle de mutualisation.

puisque les IV sont conçues et entretenues conjointement par des acteurs publics et privés. Cette collaboration illustre une approche intégrée, où la mutualisation intervient tant dans la conception que dans la gestion des aménagements.

### 3. Les grandes étapes

La démarche de mutualisation de l'entretien développée dans le cadre du projet du Sud-Ouest impliquait les exercices collaboratifs suivants :

#### a. Identification des parties prenantes concernées :

Les parties prenantes, publiques et privées, ont été clairement identifiées : principalement les propriétaires, mais aussi les concepteurs, les facilitateurs chargés du suivi et, dans certains cas, des représentants du milieu de la recherche.

#### b. Développement d'une liste des activités d'entretien :

Une liste des activités d'entretien, accompagnée de différents niveaux d'intensité, a ensuite été établie. Cette liste présentait :

- Le recensement de l'ensemble des composantes des aménagements nécessitant un entretien (ex. : déchets) ;

- Les activités d'entretien associées à chacune des composantes (ex. : vidange des poubelles) ;
- La fréquence d'entretien selon le niveau d'intensité souhaité (ex. : entretien soigné deux fois par semaine ou minimal une fois toutes les deux semaines) ;
- La répartition des responsabilités (ex. : domaine privé ou domaine public, et qui spécifiquement).

#### c. Identification des attentes et responsabilités :

Lors d'un premier exercice impliquant les parties prenantes, des rencontres individuelles ont permis de valider que les modalités d'entretien proposées correspondaient à leurs attentes et à leurs capacités humaines et financières. Chaque participant avait préalablement sélectionné les niveaux d'entretien jugés réalistes. En amont, des points de friction potentiels, gestion des déchets, déneigement, entretien des végétaux avaient été identifiés afin d'anticiper les enjeux et de proposer des solutions. Cette étape a également permis de clarifier et de stabiliser les rôles et responsabilités de chacun.

#### d. Recherche du consensus :

Lors d'un second exercice, les parties prenantes étaient invitées à réfléchir collectivement aux activités d'entretien et à leur niveau d'intensité, en se positionnant selon six grands volets de consensus :

**(1) Ressources humaines :** Répartition des responsabilités et des rôles dans la mise en œuvre.

**(2) Capacités financières :** Budget alloué à l'entretien selon les capacités de chaque partie prenante.

**(3) Capacités matérielles :** Matériel alloué à l'entretien selon les capacités de chaque partie prenante.

**(4) Niveau d'esthétisme souhaité :** Niveau d'entretien nécessaire pour assurer une perception confortable des usagers.

**(5) Niveau de service attendu :** Niveau d'efficacité du traitement des polluants, volumes d'eau pluviale détournés des égouts, etc., selon les objectifs et la conformité aux réglementations.

**(6) Niveau de sécurité souhaité :** Niveau d'intervention souhaité au regard de l'ouvrage (ex. : bris de branche).



Plantation participative sur la ruelle bleue-verte du Sud-Ouest.

L'objectif était d'atteindre un consensus sur les modalités d'entretien, tout en adoptant une approche ludique et participative, permettant aux parties prenantes d'exprimer clairement leurs attentes et préférences.

**e. Maintien du consensus :** Le maintien du consensus est crucial pour assurer la pérennité du processus de mutualisation. Pour y parvenir, des outils concrets ont été développés, dont un guide d'entretien consensuel des IV de gestion des eaux pluviales, incluant un tableau de suivi du consensus. Deux fois par an, les parties prenantes se réunissent pour faire le point sur les ressources disponibles, les budgets et les responsabilités. Grâce à cette démarche structurée, un consensus durable a pu être instauré et maintenu dans le temps, sur les six grands volets du consensus.

#### 4. Bilan, limites et perspectives...

##### Quels sont les apprentissages et les avantages issus de ces pratiques ?

La démarche de mutualisation a révélé la richesse d'une équipe transdisciplinaire, créant une véritable solidarité entre acteurs publics et acteurs privés et transformant le projet en levier de changement. Portés par une vision commune, un consensus initial solide et son maintien dans le temps,

les IV de la ruelle du Sud-Ouest demeurent vivantes et en constante amélioration. La réactivité des parties prenantes et le respect de leurs engagements permettent de maintenir la qualité des aménagements et un niveau de service élevé. Ce résultat repose sur le soutien technique et matériel du domaine public, ainsi que sur la présence active et continue des acteurs locaux privés du Bâtiment 7 qui veillent sur les aménagements. Enfin, la mutualisation réduit le dédoublement des ressources en répartissant les responsabilités, ce qui allège la charge individuelle.

##### Comment assurer la pérennité de ce modèle de gouvernance innovant ?

Jusqu'à présent, les efforts se sont principalement concentrés sur la standardisation des IV, notamment par l'élaboration de devis normalisés. La prochaine étape consiste à structurer et à normaliser les processus de mutualisation liés à l'entretien des projets de gestion des eaux pluviales, afin d'en faciliter la répliquabilité et d'en garantir la pérennité. Des initiatives émergent déjà, comme la préparation de guides d'entretien, marquant un premier pas vers cette standardisation.

La mutualisation présente l'avantage de pouvoir s'adapter à divers contextes, y compris résidentiels. Les municipalités


ont tout intérêt à intégrer cette approche dans leurs outils réglementaires, en cohérence avec les objectifs des plans de maintien des actifs en eau. Une telle démarche contribuerait non seulement à renforcer la résilience des territoires, mais également à optimiser les ressources et à améliorer la qualité de vie des citoyens.

##### Et le coût d'entretien ?

Concernant le coût d'entretien, il n'existe pas de réponse unique : il évolue tout au long de la vie utile du projet et dépend de nombreux facteurs, tels que les capacités financières et matérielles, le niveau d'esthétisme recherché ou le niveau de service attendu. En misant sur la solidarité entre les domaines public et privé, l'entretien devient plus réaliste et accessible au niveau financier. Ce projet démontre que les freins à la répliquabilité peuvent être levés grâce à des modèles de gouvernance adaptés, des outils de suivi consensuels et une volonté commune.

Actuellement, nous travaillons à l'émergence de la nouvelle version de la Ruelle bleue-verte. Une des clés pour répliquer plus simplement ce type d'ouvrage réside dans la standardisation sur mesure : standardiser le processus de mutualisation et, plus spécifiquement, celui de l'entretien mutualisé.

##### Pour en savoir plus :

[Les ruelles bleues-vertes : Plaidoyer pour la multiplication des infrastructures vertes au Québec – Regards sur la première initiative réalisée à Montréal.](#) 

PASCALLE ROUILLE, urbaniste et présidente de l'entreprise Les Ateliers Ublo, a 16 années d'expérience. Elle œuvre à l'intégration des meilleures pratiques d'aménagement en gestion durable des eaux pluviales.

SANDRINE LACROIX est conseillère en recherche et développement chez Les Ateliers Ublo. Diplômée en génie civil, elle termine son doctorat sur la planification des infrastructures vertes à Polytechnique Montréal.

VINCENT QUELLET JOBIN est chargé de projets et développement au Centre d'écologie urbaine. Biologiste de formation, il se spécialise en gestion de l'eau en milieu urbain et en participation citoyenne pour l'environnement.



# Le parc Pierre-Bédard : Montréal mise sur la résilience urbaine

PAR MARIE DUGUÉ ET VALÉRIE SIMARD

Dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, un projet d'envergure redéfinit les standards de réaménagement urbain montréalais : le parc Pierre-Bédard devient le plus grand parc résilient aux inondations de la ville. Ce réaménagement récemment livré transforme une portion de parc sous-utilisée en véritable bouclier contre les intempéries, tout en offrant aux citoyens un lieu de vie agréable et durable.

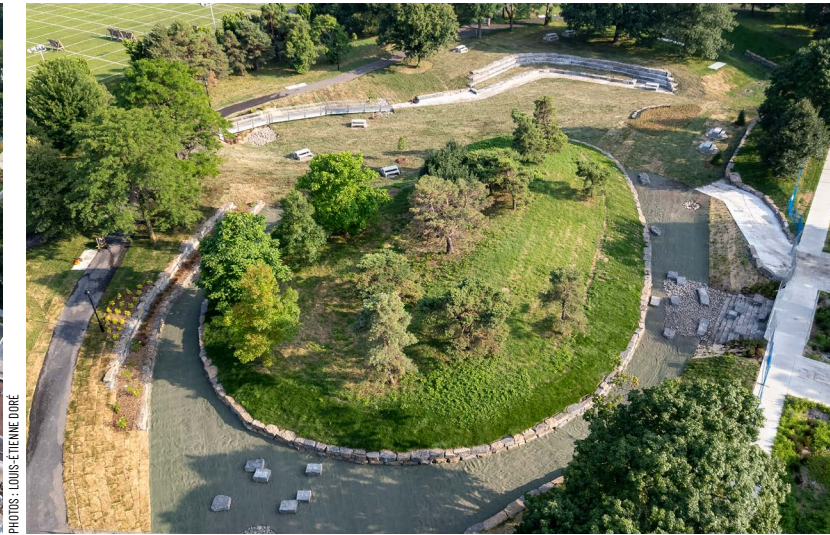
Situé sur le tracé d'un ancien cours d'eau, le secteur est particulièrement vulnérable aux inondations de surface lors d'orages violents. Les habitations, souvent dotées d'entrées en contre-pente menant à des sous-sols, subissent régulièrement des inondations, causant détresse et pertes économiques. La réponse ? Canaliser les eaux vers le parc public, situé en point bas, pour mieux protéger les résidences.

Ce projet repose sur une ingénierie environnementale innovante :

- Une géométrie de rue repensée afin de diriger les eaux vers les infrastructures vertes ;
- Une bonification majeure des infrastructures souterraines, incluant le remplacement des conduites d'égout, d'aqueduc et des entrées de service en plomb, pour une eau potable plus saine ;

- Des noues végétalisées qui acheminent naturellement les eaux pluviales vers le parc ;
- Une zone multifonctionnelle capable de retenir plus de 4 millions de litres d'eau en période de pluie, tout en servant d'espace récréatif en temps sec.

Pour créer le bassin de rétention, le terrain du parc a été abaissé d'environ deux mètres, avec une attention particulière portée à la préservation



des arbres matures, essentiels pour la communauté. Une portion du champ de tir à l'arc voisin a aussi été utilisée pour optimiser la capacité de rétention du grand bassin.

L'aménagement a été conçu pour répondre à cette nouvelle topographie. Des passerelles piétonnes permettent la circulation de tous malgré les dénivelés. Du mobilier adapté aux variations de conditions et un amphithéâtre de pierre naturelle intégré au talus offrent des

espaces de repos variés. Chaque élément contribue à la résilience du parc tout en enrichissant l'expérience des usagers à travers un espace de détente à la fois esthétique, fonctionnel et inclusif.

Le parc Pierre-Bédard incarne une vision audacieuse de la ville de demain : plus verte, plus sécuritaire, et mieux préparée aux défis climatiques. C'est un excellent exemple de la synergie possible entre ingénierie, architecture de paysage et participation citoyenne. 🌞

MARIE DUGUÉ est cheffe de section planification et grands projets de la division du développement urbain de la direction de la gestion d'actifs du Service de l'eau de la Ville de Montréal.

VALÉRIE SIMARD est architecte paysagiste au Bureau d'aménagement des parcs et actifs immobiliers du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal.



# Le G15+ et la 4<sup>e</sup> édition des indicateurs du bien-être

PAR LISE WALCZAK

Depuis la pandémie de la COVID-19, l'Ordre des urbanistes est membre du G15+, une coalition d'une [quinzaine d'organisations](#) de la société civile. Le G15+ mise sur le dialogue social pour bâtir une société québécoise plus solidaire, prospère et respectueuse de l'environnement. Sa vision vise à replacer le bien-être des populations au cœur des décisions collectives et des politiques publiques.

Plutôt que de se limiter à la croissance du produit intérieur brut (PIB) comme indicateur de bonne santé du Québec, le G15+ propose une lecture plus complète de notre réalité collective en utilisant les indicateurs du bien-être. Ces derniers couvrent trois grandes dimensions – sociale, environnementale et économique – pour brosser un portrait de la société québécoise et orienter nos choix collectifs à travers une [feuille de route](#). Ils permettent non seulement de déceler les tendances, mais aussi de se comparer avec d'autres provinces ou pays.

## Deux crises que le PIB ignore

Le Québec fait face à deux crises majeures que le PIB ne permet ni de mesurer ni d'aider à résoudre : la crise des inégalités socio-économiques et la crise écologique.

Depuis plusieurs années, les écarts se creusent entre les plus riches et les plus vulnérables, que ce soit en matière de santé, d'éducation ou d'habitation. Dans le même temps, la crise écologique liée au dérèglement climatique entraîne l'érosion des écosystèmes, la perte de biodiversité et aggrave, là aussi, les inégalités socio-économiques qui en découlent.

Or, le PIB demeure sourd et aveugle aux réalités des plus vulnérables ainsi qu'à l'ensemble des enjeux sociaux et environnementaux auxquels nos sociétés ne peuvent rester indifférentes.

## Des indicateurs au service de l'action publique

L'objectif du G15+ est de faire inscrire d'autres indicateurs complémentaires au cœur des politiques publiques et des processus budgétaires pour qu'ils deviennent opératoires, ceci dans le but de favoriser une trajectoire de développement soutenable. Les considérations de justice sociale, économique et environnementale doivent occuper une place prépondérante et guider les décideurs. Il ne s'agit pas seulement de financer les services publics et de maintenir le filet social, mais aussi d'assurer une répartition équitable des ressources et des dépenses.

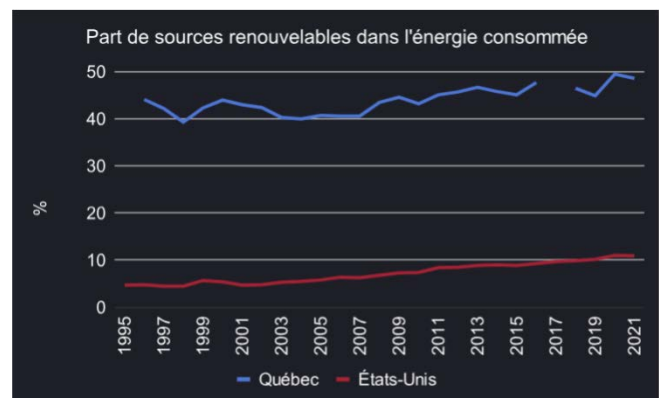
## Des constats préoccupants, mais qui invitent à la nuance

En novembre dernier, le G15+ a dévoilé les résultats de la 4<sup>e</sup> édition de ses indicateurs. Cette édition a permis d'actualiser 71 indicateurs

à partir des données les plus récentes. Parmi eux, 32 s'améliorent, témoignant d'une résilience notable de la société québécoise depuis la pandémie. Par exemple, on observe une reprise plus dynamique du marché du travail et une diminution du niveau d'endettement des ménages, avec un taux de 143,4 % d'endettement des ménages en proportion du revenu disponible en 2023 contre 160,9 % en 2014.

Comparativement aux États-Unis, le Québec affiche aussi une espérance de vie plus longue, une meilleure cohésion sociale et un environnement plus sain. Il se démarque également sur les indicateurs environnementaux, avec une part plus élevée d'énergie renouvelable (figure 1).

Figure 1

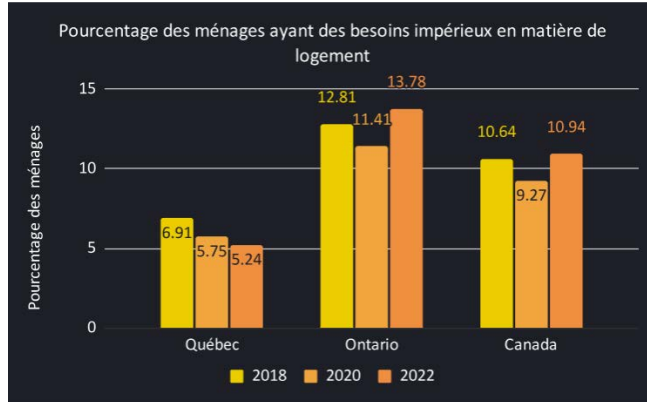


Sources domestiques : Statistiques Canada, tableau [25-10-0029-01](#), [25-10-0001-01](#) (pour les années antérieures à 2008) et [25-10-0015-01](#). Source internationale : [Banque mondiale. Consommation d'énergies renouvelables](#).

En revanche, 11 indicateurs se dégradent, principalement dans les domaines social et environnemental. On observe notamment une baisse de l'accès aux bibliothèques : la proportion de la population québécoise inscrite est passée de 33,5 % en 2012 à 28,3 % en 2022. Trois indicateurs sociaux majeurs – le logement, la sécurité alimentaire et la santé mentale – connaissent également un recul, ce qui affecte particulièrement les plus vulnérables.

En matière de logement, bien que la proportion des ménages ayant des besoins impérieux en logement ait diminué au cours des dernières années (figure 2), plusieurs signaux indiquent une fragilisation du bien-être collectif. La rareté des logements abordables, la hausse des loyers, le manque de prévisibilité des investissements font craindre une détérioration encore plus importante pour une partie de la population. Le taux d'inoccupation, en baisse constante et désormais à 1,8 % pour le Québec, en est un indicateur préoccupant.

**Figure 2**



Source : Statistique Canada, [Tableau 46-10-0086-01](#).

### Quelques chiffres sur le logement : la situation se dégrade

- Hausse des loyers record de 19,8 % entre 2022 et 2023 et taux d'inoccupation à 1,8 % en 2024 ;
- Près de 373 000 ménages consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement ;
- Le G15+ recommande d'atteindre 20 % de logements à but non lucratif, incluant le logement communautaire et social, pour sortir durablement de la crise et viser un taux d'inoccupation de logements entre 5 %, qui est le nouveau seuil visé par le Grand Montréal, et 7 %.

La grande nouveauté de cette édition est l'ajout de quatre nouveaux indicateurs, sur la biodiversité, élaborés par l'Université de Sherbrooke avec le soutien de Biodiversité Québec : la connaissance de la richesse en espèces, le déclin significatif des populations d'espèces en situation précaire, les espèces exotiques envahissantes et les aires protégées. Ces indicateurs révèlent les pressions croissantes sur notre biodiversité et nos écosystèmes.

### Quelques chiffres sur l'environnement : une biodiversité qui s'étiole, malgré les progrès en matière de préservation

- Populations des espèces en situation précaire en baisse de 72 % depuis 1970 ;
- 60 espèces exotiques envahissantes désormais établies au Québec, 19 de plus qu'entre 2006 et 2023 ;
- 17 % du territoire protégé (dans le contexte de l'objectif de 30 % d'ici 2030), mais une protection inégale entre le nord et le sud du Québec.

### Horizon 2026

On assiste aujourd'hui à l'émergence d'un mouvement, ce dont se félicite le G15+. Plusieurs administrations développent et utilisent maintenant leurs propres indicateurs pour que le bien-être guide leurs actions. C'est le cas de la Communauté métropolitaine de Montréal avec les [Indicateurs vitaux du Grand Montréal](#), et de la Communauté métropolitaine de Québec avec les [Indicateurs de bien-être métropolitain](#). Pour leur part, les [Indicateurs de progrès du Québec](#) et la vitrine statistique sur le développement durable de l'Institut de la statistique du Québec participent aussi à cet élan.

Le prochain défi consiste à encourager l'adoption d'indicateurs de bien-être à toutes les échelles, afin de soutenir une approche rationnelle dans l'élaboration des politiques publiques et des budgets. Avec les élections provinciales de 2026 à l'horizon, le G15+ espère voir un réel consensus des partis politiques sur l'importance des données probantes et l'urgence d'agir pour lutter contre les changements climatiques et préserver notre cohésion sociale.

Vous l'aurez compris : les indicateurs du bien-être outillent les décideurs pour faire des choix éclairés et réfléchis. Ils permettent de définir et de cibler les priorités à mettre en œuvre à chaque niveau d'intervention. En aménagement et urbanisme, certains indicateurs interpellent plus directement : utilisation des terres, mobilité durable, qualité de l'air et climat, etc.

**Pour consulter le portail des indicateurs et l'analyse complète des tendances, [cliquez ici](#).**

**Pour consulter l'analyse complète en biodiversité, [cliquez ici](#).**

LISE WALCZAK est conseillère aux affaires publiques et gouvernementales à l'Ordre des urbanistes du Québec.

# CONNECTER LE VIVANT

## Stratégie de la Ville de Québec en faveur de la biodiversité

PAR MARIE-JOSÉE COUPAL ET PAUL ARSENAULT, URBANISTE ÉMÉRITE

Alors que la biodiversité est reconnue comme un pilier fondamental de la vie sur Terre, elle s'appauvrit plus rapidement que jamais dans l'histoire de l'humanité. La situation de la biodiversité est critique, de sorte que tous les paliers de gouvernement<sup>1</sup>, dont les municipalités, doivent en faire plus et faire autrement. Devant ce constat, la Ville de Québec adoptait en juin 2025 la Stratégie en faveur de la biodiversité 2025-2040 : *Connecter le vivant*.

Les causes de la perte de la biodiversité sont largement attribuables à l'augmentation des activités humaines et à la façon de développer et d'habiter le territoire. Les municipalités, du fait de leurs pouvoirs et responsabilités, peuvent agir sur plusieurs fronts pour maintenir et rétablir la biodiversité.

La ville de Québec jouit d'une proximité avec la nature. Traversée par quatre grandes rivières qui relient le fleuve Saint-Laurent à une vaste couronne forestière, elle compte plusieurs milieux humides et boisés d'importance, de nombreux parcs et autres espaces verts qui participent à la conservation de la biodiversité<sup>2</sup>, tout en offrant des lieux de détente et de loisirs accessibles à la population. Grâce à ses environnements physiques et biologiques variés, 502 espèces de vertébrés peuvent être observées sur le territoire de la ville<sup>3</sup>. Cela représente 59 % de la faune vertébrée de la province, ce qui est beaucoup considérant que la superficie de la ville représente moins de 0,03 % de celle de la province.

### Développer une stratégie mobilisatrice

Afin de protéger cette biodiversité, la Ville de Québec a choisi l'action. Plusieurs unités administratives, regroupant des expertises variées, ont été interpellées pour l'élaboration d'une stratégie de soutien à la biodiversité. Des experts de la planification et de la gestion du territoire, de la conception et de l'entretien des espaces publics, de la foresterie urbaine et de l'horticulture, des loisirs, des communications, de l'interaction citoyenne et de la culture ont ainsi mis en commun leurs expertises pour réaliser la Stratégie<sup>4</sup>. Cette interdisciplinarité a permis l'élaboration d'un plan mobilisateur, qui facilitera à l'avenir la percolation de la valeur de la biodiversité dans les projets municipaux, ainsi que dans la mobilisation des différentes parties prenantes de la communauté.

Motivée à agir sur plusieurs fronts, la Ville de Québec déploie ainsi de nombreux leviers pour « Connecter le vivant » :

- Connecter les milieux naturels entre eux ;
- Connecter les milieux naturels avec les milieux de vie ;
- Connecter la population avec la nature.

### Une vision municipale ambitieuse

La Stratégie de la biodiversité traduit l'importance qu'accorde la Ville au milieu naturel et à ses nombreux bienfaits. Elle s'inscrit en complémentarité de la candidature de Québec pour être désignée à titre de région de biosphère par l'UNESCO.

*« En 2040, Québec est connectée avec sa nature. Reconnue comme un modèle pour la conservation et la valorisation de la biodiversité, la ville jouit d'habitats variés accueillant une multitude d'espèces. Grâce à une communauté éveillée au monde du vivant et à ses bienfaits, les meilleures pratiques se déploient sur tout le territoire, au bénéfice du bien-être collectif. »*

Cette vision d'avenir que propose la Stratégie illustre le résultat attendu de la mise en œuvre d'un cadre de référence pour transformer nos manières de vivre, aménager notre territoire et concevoir notre relation avec la nature. La mise en œuvre de la Stratégie s'articule autour de cinq grands objectifs.

### 1. Accroître la conservation des milieux naturels

Québec vise à appliquer des mesures de conservation sur 40 % de la superficie de son territoire d'ici 2040. Ces mesures visent la protection (sur au moins 10 %), l'utilisation durable et la restauration des milieux naturels. Le tiers de ces efforts de conservation devront être conduits à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. En complément, une attention particulière est portée pour une première fois à l'intégration des corridors

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2024). *Conservier la biodiversité et favoriser l'accès à la nature. Plan nature 2030*.

<sup>2</sup> Ville de Québec. (2025). *Connecter le vivant. Bref portrait de la biodiversité de Québec*.

<sup>3</sup> Darveau, M., Le Ber, M.-É., & Côté, P. (2023). *Portrait de la faune vertébrée de Québec. Rapport préparé dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de conservation de la biodiversité de la Ville de Québec*. Conservation de la nature Canada.

<sup>4</sup> Ville de Québec. (2025). *Connecter le vivant. Stratégie en faveur de la biodiversité*.



VILLE DE QUÉBEC

Parc linéaire de la rivière Saint-Charles

écologiques dans la planification du territoire. Différentes actions devront aussi être insérées dans les outils d'urbanisme. L'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité et de son futur cadre réglementaire est une occasion à saisir.

## 2. Maintenir l'intégrité écologique des milieux naturels

Pour protéger la biodiversité, les mesures réglementaires de conservation permettant d'encadrer ou de restreindre certains usages ne suffisent pas : il faut aussi instaurer des pratiques d'aménagement, de gestion et d'entretien des écosystèmes naturels pour maintenir la richesse et l'équilibre des écosystèmes. En appui à l'atteinte de cet objectif, la Ville se doit d'être exemplaire en poursuivant et en améliorant ses interventions sur le terrain –

notamment en matière de gestion écologique des parcs, de protection des habitats fauniques et de lutte aux plantes exotiques envahissantes.

### 3. Renforcer et valoriser la biodiversité dans la ville

Les milieux urbanisés – où plusieurs pelouses, parcs, aires vertes et milieux naturels se côtoient – constituent un potentiel sous-estimé de biodiversité. À l'échelle des quartiers, des pratiques permettent de renforcer ce potentiel dans divers milieux urbains et de créer des continuités écologiques vertes entre des petits noyaux de nature. L'innovation doit être favorisée dans les pratiques d'aménagement et d'entretien pour renforcer la richesse écologique de ces espaces, qu'ils soient municipaux ou privés. La réduction de la tonte au profit de la fauche et l'intégration de plus d'infrastructures végétalisées dans tous les quartiers en sont des exemples.

### 4. Cultiver l'amour de la nature et l'engagement envers sa conservation

D'après Hubert Reeves, « c'est l'émotion qu'on ressent pour la nature qui nous incite à la préserver ». La Stratégie accorde une priorité à l'éveil de la population à la beauté et à l'importance de la nature, ainsi qu'à la mobilisation citoyenne envers sa conservation. En effet, la préservation de la biodiversité est l'affaire de tous et toutes et ne pourra se faire sans l'apport de la collectivité.

### 5. Développer et partager les savoirs sur la biodiversité

Les gestes en faveur de la biodiversité doivent pouvoir être appuyés par l'acquisition d'expertises variées et le partage des savoirs avec une diversité de partenaires : institutions d'enseignement supérieur, organismes en environnement et en loisirs scientifiques,



VILLE DE QUÉBEC

Forêt nourricière du marais Bellevue

## réalisation

nations autochtones, partenaires en santé publique, spécialistes et néophytes par le biais de la science citoyenne.

La collaboration avec un large réseau de partenaires permettra de renforcer les compétences et, conséquemment, de respecter les engagements des quatre objectifs précédents.

### Assurer la mise en œuvre et le suivi

La mise en œuvre de cette ambitieuse stratégie repose sur un plan d'intégration de la biodiversité au sein d'autres planifications sectorielles municipales, qui représentent autant d'occasions de favoriser sa conservation. Des plans d'action quinquennaux seront déployés afin d'assurer le suivi des 5 objectifs et des 17 engagements de la Stratégie dans les diverses sphères d'activités de la Ville.

Un cadre de suivi, reposant sur 7 cibles et sur 33 indicateurs, est aussi proposé afin de mesurer l'impact de la mise en œuvre de la Stratégie. Ce cadre s'inspire des mesures urgentes pour enrayer et inverser la perte de biodiversité du Cadre mondial

pour la biodiversité et du Plan Nature 2030<sup>3</sup>. Facilement mesurables, les indicateurs permettront d'évaluer le progrès réalisé au cours des années et en fin de parcours.

[Pour en savoir plus.](#) 

MARIE-JOSÉE COUPAL, conseillère en environnement à la Ville de Québec, est diplômée en aménagement des ressources forestières de l'Université Laval et détentrice d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Elle a coordonné la rédaction de la Stratégie sur la biodiversité : Connecter le vivant et de plusieurs autres ouvrages de planification concernant les milieux naturels et la foresterie urbaine. Elle a pris sa retraite de la Ville le 1<sup>er</sup> novembre 2025.

PAUL ARSENAULT, urbaniste émérite, conseiller en urbanisme à la Ville de Québec, est diplômé en géographie et en développement régional. Il a œuvré au sein du gouvernement du Québec et a agi comme consultant en aménagement et en transport avant de rejoindre le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de la Ville.

Architecture – Urbanisme – Design – Architecture de paysage

dka.ca

Plus que jamais,  
la société a besoin  
d'urbanistes.

dk a

# ARCHITECTURE DE PAYSAGE ET URBANISME



# exp.

- aménagement urbain • aménagement à faible impact écologique
- design urbain • développement immobilier • infrastructures vertes
- planification stratégique • plans directeurs • réglementation
- revitalisation urbaine

COMMUNIQUEZ AVEC UN EXPERT

**Donald Bonsant, urb.**

Directeur principal aménagement, urbanisme  
et développement du territoire

t : 819.571.8035 | donald.bonsant@exp.com

• INGÉNIERIE • ENVIRONNEMENT • LABORATOIRE

exp.com



# URBANITÉ

VOUS SOUHAITEZ ANNONCER  
DANS NOS PAGES ET REJOINDRE  
NOTRE LECTORAT ?

CONSULTEZ NOTRE  
Trousse Media et  
RÉSERVEZ VOTRE  
ESPACE PUBLICITAIRE  
DÈS MAINTENANT !

**Pour information :**  
Clotilde Marzio,  
conseillère aux communications  
514 849-1177, poste 225

- Membres et stagiaires de l'Ordre des urbanistes du Québec
- Directeurs généraux et élus des villes de plus de 3 500 habitants
- Présidents des comités consultatifs d'urbanisme
- Directeurs généraux et préfets des MRC
- Responsables de l'aménagement des MRC
- Organismes de gestion du territoire et de l'aménagement
- Firms d'urbanisme
- Firms d'architecture
- Firms d'ingénierie
- Ordres professionnels
- Promoteurs immobiliers
- Ministères